



DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 4 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 39
Quorum : 20
A l'ouverture de la séance
Nombre de présents : 24
Nombre de représentés : 08
Mise en discussion du rapport
Nombre de présents : 25
Nombre de représentés : 08
Nombre de votants : 32

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le mardi 4 juin, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Cadet, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garcia Latra Abélard, M. Didier Amachalla, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, M. Sergio Erapa, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe par M. Bernard Robert, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint par Mme Mémouna Patel, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe par M. Armand Mouniata, M. Franck Jacques Antoine par M. Jean-Max Nagès, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Catherine Gossard, M. Fayzal Ahmed Vali par M. Henry Hippolyte, Mme Véronique Bassonville par Mme Aurélie Testan, Mme Pamela Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Honorine Lavielle à 17h09 (affaire n° 2024-064).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents excusés : Mme Gilda Bréda.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

OBJET

Affaire n° 2024-067
**COMPTE ADMINISTRATIF 2023
BUDGET PRINCIPAL**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 27 mai 2024.
- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie le 5 juin 2024.

LE MAIRE

Olivier HOARAU

.....
.....

Affaire n° 2024-067

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12, L.2121-14 et L.2121-31 relatifs au vote du compte administratif ;

Vu le Compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le Comptable public ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant la désignation de madame Annick Le Toullec, 1^{ère} adjointe, pour présider l'assemblée à l'occasion du vote du compte administratif ;

Considérant que le compte administratif est identique au compte de gestion dressé par le Comptable public ;

Considérant les motifs exposés au conseil municipal et après débat, hors de la présence de M. le Maire ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances et affaires générales » réunie le 22 mai 2024 ;

Après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : Mme Annie Mourgaye),

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le compte administratif 2023 du budget principal de la Ville et d'acter les réalisations des opérations en AP/CP ;

Programme	Durée	Autorisation de programme	Réalisations 2023	Réalisations cumulées au 31.12.23
ANRU	Durée du projet	15 300 000	0	14 608 811,67
NPNRU	Durée du projet	30 104 857	3 973 999	5 347 962,86
Ecoles	Jusqu'à 2025	15 000 000	368 081	11 906 801,15

Article 2 : d'arrêter les restes à réaliser en investissement aux montants suivants :

- dépenses : 8 211 229,05 €
- recettes : 7 539 638,32 € ;

Article 3 : d'arrêter les résultats de l'exercice 2023 comme suit :

- en fonctionnement :
 - résultat de l'exercice : + 2 510 690,29 €,
 - résultat de clôture : + 15 483 578,36 € ;
- en investissement :
 - résultat de l'exercice : -1 488 406,24 €,
 - résultat intermédiaire : - 1 232 907,51 € (ce montant sera repris en recettes d'investissement, au compte 001, sur l'exercice 2023),
 - résultat de clôture : besoin de financement de 1 904 498,24 € ;

Article 4 : d'affecter le résultat de clôture de fonctionnement de 15 483 578,36 € comme suit :

- 1 904 498,24 € en couverture du besoin de financement de la section d'investissement ; ce montant sera repris en recettes d'investissement, au compte 1068, sur l'exercice 2024 ;
- 13 579 080,12 € maintenus en section de fonctionnement ; ce montant sera repris en recettes, au chapitre 002, sur l'exercice 2024 ;

Article 5 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité? à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU



COMPTE ADMINISTRATIF 2023

BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif du budget principal de la Ville, pour l'exercice 2023.

En section de fonctionnement.

Le résultat de l'exercice présente un excédent de 2 510 690,29 €. Après prise en compte des excédents antérieurs reportés (12 972 888,07 €), le résultat de clôture présente un excédent 15 483 578,36 €.

DEPENSES	RECETTES	SOLDE	
81 105 397,60	83 616 087,89	2 510 690,29	Résultat de l'exercice
	12 972 888,07	12 972 888,07	Reprise du résultat reporté
81 105 397,60	96 588 975,96	15 483 578,36	Résultat de clôture

En section d'investissement.

Le résultat de l'exercice présente un déficit de 1 488 406,24 €. Après prise en compte du résultat antérieur reporté (255 498,73 €), des restes à réaliser en dépenses (8 211 229,05 €) et recettes (7 539 638,32 €), le besoin de financement s'élève à 1 904 498,24 €.

DEPENSES	RECETTES	SOLDE	
34 153 591,82	32 665 185,58	-1 488 406,24	Résultat de l'exercice
	255 498,73	255 498,73	Reprise du résultat reporté
34 153 591,82	32 920 684,31	- 1 232 907,51	Résultat intermédiaire
8 211 229,05	7 539 638,32	-671 590,73	Restes à réaliser
42 364 820,87	40 460 322,63	-1 904 498,24	Résultat définitif : besoin de financement

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement selon le besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Après affectation, l'excédent de fonctionnement à reporter sur 2024 serait alors de 13 579 080,12 €.

FONCTIONNEMENT	Montant
Fonctionnement - Résultat de clôture	15 483 578,36
Investissement <i>Besoin de financement (-) / Excédent (+)</i>	-1 904 498,24
Affectation – Couverture du besoin de financement	1 904 498,24
Résultat de fonctionnement après affectation	13 579 080,12

Concernant les opérations en Autorisation de Programme / Crédits réalisations sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Programme	Durée	Autorisation de programme	Réalisations 2023	Réalisations cumulées au 31.12.23
ANRU	Durée du projet	15 300 000	0	14 608 811,67
NPNRU	Durée du projet	30 104 857	3 973 999	5 347 962,86
Ecoles	Jusqu'à 2025	15 000 000	368 081	11 906 801,15

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le compte administratif 2023 du budget principal et d'acter les réalisations des opérations en AP/CP ;
- d'arrêter les restes à réaliser en investissement aux montants suivants :
 - o dépenses : 8 211 229,05 €
 - o recettes : 7 539 638,32 € ;
- d'arrêter les résultats de l'exercice 2023 comme suit :
 - o en fonctionnement :
 - résultat de l'exercice : + 2 510 690,29 €,
 - résultat de clôture : + 15 483 578,36 € ;
 - o en investissement :
 - résultat de l'exercice : -1 488 406,24 €,
 - résultat intermédiaire : - 1 232 907,51€ (ce montant sera repris en recettes d'investissement, au compte 001, sur l'exercice 2023),
 - résultat de clôture : besoin de financement de 1 904 498,24 € ;
- d'affecter le résultat de clôture de fonctionnement de 15 483 578,36 € comme suit :
 - o 1 904 498,24 € en couverture du besoin de financement de la section d'investissement ; ce montant sera repris en recettes d'investissement, au compte 1068, sur l'exercice 2024 ;
 - o 13 579 080,12 € maintenus en section de fonctionnement ; ce montant sera repris en recettes, au chapitre 002, sur l'exercice 2024 ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le

ID : 974-219740073-20240604-DL_2024_067-DE



COMMUNE DE LE PORT



BUDGET PRINCIPAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

NOTE DE SYNTHÈSE

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
I – PRESENTATION PAR NATURE	7
I A – Taux de réalisation	8
I B – L'exécution du budget au niveau des chapitres	9
☒ <i>La section de fonctionnement.</i>	9
☒ <i>La section d'investissement.</i>	11
II – PRESENTATION ET EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	13
■ Evolution générale – Présentation par chapitre.....	14
■ Charges à caractère général (chapitre 011)	15
■ Charges de personnel (chapitre 012).....	16
■ Autres charges de gestion courante (chapitre 65)	17
■ Charges financières (chapitre 66).....	17
■ Charges exceptionnelles (chapitre 67)	18
■ Dotation aux provisions (chapitre 68).....	19
III – PRESENTATION ET EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	20
■ Evolution générale – Présentation par chapitre.....	21
■ Atténuations de charges (chapitre 013).....	22
■ Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70).....	22
■ Impôts et taxes (chapitre 73)	23
■ Dotations et participations (chapitre 74)	24
■ Autres produits de gestion courante (chapitre 75).....	24
■ Produits financiers (chapitre 76)	25
■ Produits exceptionnels (chapitre 77)	25
■ Reprises sur provisions (chapitre 78).....	26
IV – PRESENTATION ET EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES EN INVESTISSEMENT	27
■ Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21, 23 / 27).....	28
■ Les opérations en AP / CP.....	29
■ Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)	29
V – PRESENTATION ET EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES EN INVESTISSEMENT	30
■ Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)	31
■ Subventions d'investissement (chapitre 13).....	32
■ Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)	32
■ Immobilisations incorporelles (chapitre 20).....	32
■ Immobilisations financières (chapitre 23).....	32
■ Immobilisations financières (chapitre 204).....	32
VI – ECRITURES D'ORDRE	33
■ Chapitre 042 en dépenses de fonctionnement / 040 en recettes d'investissement. .	33
■ Chapitres 040 en Dépenses d'investissement / 042 Recettes en recettes de fonctionnement.	33

■ Chapitre 041, opérations patrimoniales.....	34
VII – PRESENTATION FONCTIONNELLE	36
☒ En dépenses réelles (hors restes à réaliser en investissement) :	36
☒ En recettes réelles (hors restes à réaliser en investissement) :	36
VIII – LES RESULTATS DE GESTION	37
■ En section d’investissement.	37
■ En section de fonctionnement.	37
IX – L’AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	38
X – BALANCE CONSOLIDEE DES BUDGETS.....	38
XI - SITUATION GENERALE	39
■ Les ratios	39
■ Situation générale	40
■ Conclusion.....	44
ANNEXES.....	46
ANNEXE 1 - Etat des effectifs au 31 décembre 2023	47
ANNEXE 2 - Etat des subventions de fonctionnement attribuées aux associations et aux établissements publics	50
ANNEXE 3 – Détail des subventions de fonctionnement perçues	52
ANNEXE 4 – Synthèse des produits de location immobilière	52
ANNEXE 5 – Détails des cessions foncières.....	53
ANNEXE 7 : Subventions d’investissement - Détail des montants perçus par action	64

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le

ID : 974-219740073-20240604-DL_2024_067-DE

Note de synthèse - 4/64



INTRODUCTION

Introduction

Le compte administratif est le bilan comptable de l'exécution du budget arrêté au 31 décembre de chaque année. Il permet de *dégager un résultat et des restes à réaliser*. Son adoption par le Conseil municipal doit intervenir avant le 30 juin de l'exercice suivant.

■ Le document comptable qui constitue le compte administratif est quasiment identique au budget lui-même tant *dans sa forme que dans son contenu*. Il est réglementé par la nomenclature comptable et budgétaire M14 qui s'impose aux communes.

Comme le budget, le compte administratif comporte deux parties :

- 1) **la section de fonctionnement** qui retrace l'exécution budgétaire des opérations de gestion courante tant en recettes (suivi de la fiscalité, des produits domaniaux, des dotations diverses, ...) qu'en dépenses (rémunération du personnel, achats courants d'eau, d'électricité, de téléphone, de produits d'entretien et alimentaire, maintenances diverses, assurances, ...)
- 2) **la section d'investissement** qui retrace les opérations affectant le patrimoine de la Ville : travaux, constructions, acquisition de matériels et mobiliers, encaissements et remboursements d'emprunts, subventions d'équipement, ...

Les opérations sont comptabilisées dans des *chapitres* et *articles* budgétaires (par exemple : chapitre 011 « Dépenses à caractère général » - article 60612 « Electricité » / chapitre 70 « Vente de produits, prestations » - article 70311 « Concessions cimetières »).

En recettes, les montants enregistrés correspondent aux *titres de recette* émis, ordres de recouvrement qui permettent au Comptable Public, d'encaisser ce qui est dû à la Ville. Ces montants peuvent être supérieurs aux prévisions budgétaires *qui ne sont qu'indicatives*.

En dépenses, il s'agit des *mandats*, ordres de paiement donnés au même Comptable public, pour le règlement des sommes dues aux fournisseurs et prestataires divers. Le montant des mandats aux chapitres ne peut en aucun cas être supérieur aux prévisions budgétaires *qui sont limitatives*.

Cette présentation est doublée par une présentation fonctionnelle qui permet ainsi d'appréhender la politique municipale dans différents domaines : scolaire, sportif, culturel, aménagement urbain, ...

Comme le budget, le compte administratif comporte des annexes comme l'état de la dette, l'état des immobilisations, l'état des provisions constituées, l'état des concours aux associations.

L'ensemble du document budgétaire est consultable sur demande auprès de la Direction Financière.

■ Le compte administratif, bilan des opérations budgétaires arrêtées au 31 décembre, fait apparaître une série de résultats obtenus par différence entre le montant des recettes et le montant des dépenses constatées au niveau de chaque section.

A partir du résultat brut de la section d'investissement, la prise en compte de l'excédent reporté des exercices antérieurs et des restes à réaliser permet de connaître *le besoin de financement* de l'investissement.

Le résultat de fonctionnement est calculé en quatre étapes : *un résultat des opérations de gestion courante, un résultat des opérations financières, un résultat des opérations exceptionnelles* et enfin, *le résultat global*. Une fois pris en compte l'excédent reporté des exercices antérieurs, le résultat est, en principe, toujours excédentaire car il doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

■ Le compte administratif permet également de connaître le niveau d'exécution du budget en comparant les prévisions initiales aux opérations comptabilisées.

En fonctionnement, si d'une façon générale le compte administratif met en évidence un taux de réalisation de plus de 90 % tant en recettes qu'en dépenses, il n'en est pas de même en section d'investissement dont l'exécution est soumise à de lourdes contraintes administratives et financières.

Le taux de réalisation en investissement est corrigé par *les restes à réaliser* susceptibles d'être comptabilisés. Ces restes à réaliser correspondent en recettes, à des subventions attendues non versées ou à des emprunts non encaissés et en dépenses, à des travaux ou acquisitions engagés, voire même réalisés, mais non encore mandatés pour différentes raisons (factures non parvenues, erronées ou en cours de vérification, absence ou insuffisance de pièces justificatives, ...). Les restes à réaliser en investissement, dont un état est joint en annexe au compte administratif, participent ainsi au résultat du compte administratif.

En fonctionnement, il n'y a pas à proprement parler de restes à réaliser. En dépenses, les *charges rattachées* à l'exercice correspondent à des commandes réalisées mais dont les factures ne sont pas encore parvenues en mairie au 31 décembre. De même, les *produits rattachés* à l'exercice correspondent à des créances dues par divers débiteurs mais pour lesquelles les titres ne peuvent encore être émis.

Les restes à réaliser en investissement ainsi que les résultats du compte administratif sont repris au budget de l'année suivante, en général, lors du vote du budget supplémentaire.

I – PRESENTATION PAR NATURE

I - Présentation par nature

I A – Taux de réalisation

Les réalisations du compte administratif 2023 de la Ville sont présentées ci-après¹. Elles comprennent les restes à réaliser en section d'investissement :

- au niveau des opérations réelles :

Opérations réelles	Dépenses			Recettes		
	SECTION	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	Prévisions	Réalisations
Fonctionnement	75 249 500	72 396 618	96%	78 386 202	79 484 353	101%
Investissement	45 361 558	36 443 485	80%	28 583 671	29 970 171	105%
TOTAL	120 611 058	108 840 103	90%	106 969 873	109 454 524	102%

- au niveau des opérations d'ordre :

Opérations d'ordre	Dépenses			Recettes		
	SECTION	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	Prévisions	Réalisations
Fonctionnement	8 759 295	8 708 780	99%	4 472 093	4 131 735	92%
Investissement	7 472 093	4 554 839	61%	11 759 295	9 131 883	78%
TOTAL	16 231 388	13 263 619	82%	16 231 388	13 263 619	82%

- au niveau des sections (*) :

Ensemble des sections	Dépenses			Recettes		
	SECTION	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	Prévisions	Réalisations
Fonctionnement	84 008 795	81 105 398	97%	82 858 295	83 616 088	101%
Investissement	52 833 651	40 998 324	78%	40 342 966	39 102 055	97%
TOTAL	136 842 446	122 103 721	89%	123 201 261	122 718 142	99,6%

(*) : il s'agit des opérations de l'exercice. Les montants ne comprennent donc pas les chapitres sans réalisation (021, 022, 023 et 024) et les excédents reportés (chapitres 002 et 001).

¹ : Les montants des prévisions tiennent compte des opérations de cession enregistrées aux chapitres 77 (nature 775), 042 (natures 675, 676, 776) et 040 (19x,2x) qui génèrent, conformément à la réglementation en vigueur depuis le 01 janvier 2006, des ouvertures de crédits automatiques.

I B – L'exécution du budget au niveau des chapitres

☒ La section de fonctionnement.

- Recettes

Chapitre	Recettes	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
013	Atténuations de charges	250 000	339 223	136%
70	Ventes de produits, prestations	2 104 000	2 350 366	112%
73	Impôts et taxes	52 930 000	53 408 765	101%
74	Dotations, subventions et participations	15 690 000	16 090 400	103%
75	Autres produits de gestion courante	1 530 000	1 733 351	113%
Total Gestion des services		72 504 000	73 922 106	102%
76	Produits financiers	55 000	57 559	105%
775	Produits de cessions	3 857 202	3 857 202	100%
77	Autres produits exceptionnels	620 000	647 487	104%
78	Reprises sur provisions	1 350 000	1 000 000	74%
Total Opérations réelles		78 386 202	79 484 353	101%
042	Transferts entre sections ²	4 472 093	4 131 735	92%
Total Opérations d'ordre		4 472 093	4 131 735	92%
Total Recettes de l'exercice		82 858 295	83 616 088	101%
002	Excédent antérieur reporté	12 972 888		
Total Recettes de fonctionnement		95 831 183		

² Les montants des prévisions tiennent compte des opérations de cession enregistrées aux chapitres 77 (nature 775), 042 (natures 675, 676, 776) et 040 (19x,2x) qui génèrent, conformément à la réglementation en vigueur depuis le 01 janvier 2006, des ouvertures de crédits automatiques.

- Dépenses

Chapitre	Dépenses	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
011	Charges à caractère général	13 442 051	12 113 180	90%
012	Rémunération du personnel	41 550 000	41 544 847	100%
65	Autres charges de gestion courante	15 845 949	15 414 509	97%
Total Gestion des services		70 838 000	69 072 535	98%
66	Charges financières	1 400 000	905 825	65%
67	Autres charges Exceptionnelles	1 833 000	1 339 807	73%
68	Dotations aux provisions	1 178 500	1 078 451	92%
Total Opérations réelles		75 249 500	72 396 618	96%
042	Transferts entre sections ³	8 759 295	8 708 780	99%
Total Opérations d'ordre		8 759 295	8 708 780	99%
Total Dépenses de l'exercice		84 008 795	81 105 398	97%

022	Dépenses imprévues	30 000
023	Virement à la section d'investissement	11 792 388
Total chapitres sans réalisation		11 822 388

Total Dépenses de fonctionnement	95 831 183
-----------------------------------------	-------------------

³ Les montants des prévisions tiennent compte des opérations de cession enregistrées aux chapitres 77 (nature 775), 042 (natures 675, 676, 776) et 040 (19x,2x) qui génèrent, conformément à la réglementation en vigueur depuis le 01 janvier 2006, des ouvertures de crédits automatiques.

☒ La section d'investissement.

- Recettes

Chap.	RECETTES	Prévisions	Mandaté	Restes à réaliser	Total réalisations	Taux de réa.
10	Dotations, fonds divers	8 866 000	9 001 537		9 001 537	102%
13	Subventions d'investissement	14 633 000	9 224 143	6 701 821	15 925 964	109%
16	Emprunts et dettes assimilées	5 042 671	5 042 671		5 042 671	100%
204	Subventions d'équipement versées	10 000	5 073		5 073	51%
23	Immobilisations en cours	32 000	195 769		195 769	
Total opérations réelles		28 583 671	23 469 193	6 701 821	30 171 014	106%
040	Transferts entre sections ⁴	8 759 295	8 708 780		8 708 780	99%
041	Opérations patrimoniales	3 000 000	423 104		423 104	14%
Total opérations d'ordre		11 759 295	9 131 883	0	9 131 883	78%
Total Recettes de l'exercice		40 342 966	32 601 076	6 701 821	39 302 897	97%
001	Résultat reporté	255 499	255 499		255 499	100%
021	Virement de la section de fonctionnement	11 792 388				
024	Produits de cessions*	442 798				
Total chapitres sans réalisation		12 235 186				
Total Recettes d'Investissement		52 833 651	32 856 575	6 701 821	39 558 396	75%
458202	Opération sous mandat - Convention TO 2	790 000	59 905	730 095	790 000	100%
458203	Opération sous mandat - Convention TO 3 (Pluvial)	110 000	0	102 942	102 942	94%
Opérations sous mandat		900 000	59 905	833 037	892 942	99%
Total		53 733 651	32 916 480	7 534 858	40 451 337	75%

* La ligne 024 a pour objet de prévoir au budget le produit des cessions d'immobilisations en recette de la section d'investissement. Elle ne comporte pas d'exécution.

L'exécution est en réalité constatée au chapitre 040, entraînant des inscriptions automatiques de crédits pour les montants constatés.

Au compte administratif, la ligne 024 est donc ajustée : la prévision fait apparaître le montant prévu au budget (4 300 000 €), diminué de l'exécution constatée au chapitre 040 (3 857 201,77€).

Lorsqu'en exécution les cessions s'avèrent supérieures aux prévisions figurant au budget, la ligne 024 fait apparaître un montant négatif, à hauteur de la différence.

⁴ Les montants des prévisions tiennent compte des opérations de cession enregistrées aux chapitres 77 (nature 775), 042 (natures 675, 676, 776) et 040 (19x,2x) qui génèrent, conformément à la réglementation en vigueur depuis le 01 janvier 2006, des ouvertures de crédits automatiques.

- Dépenses

Chap.	DEPENSES	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser	Total réalisations	Taux de réa.
204	Subventions d'équipement versées	2 165 097	1 504 197	581 012	2 085 209	96%
20	Immobilisations incorporelles	3 633 362	917 178	1 243 946	2 161 123	59%
21	Immobilisations corporelles	17 209 923	11 386 097	4 091 784	15 477 880	90%
23	Immobilisations en cours	16 733 567	10 091 230	1 581 899	11 673 128	70%
27	Autres immobilisations financières	1 419 388	1 309 388	109 388	1 418 777	100%
Sout-total Dépenses d'équipement élargies		41 161 338	25 208 089	7 608 028	32 816 117	80%
10	Dotations, fonds divers et réserves	475 000	473 555	0	473 555	100%
13	Subventions d'investissement	275 220	45 220	163 107	208 327	76%
16	Emprunts et dettes assimilées	3 450 000	3 419 041		3 419 041	99%
Total Opérations réelles		45 361 558	29 145 906	7 771 135	36 917 040	81%
040	Transferts entre sections ⁵	4 472 093	4 131 735		4 131 735	92%
041	Opérations patrimoniales	3 000 000	423 104		423 104	14%
Total Opérations d'ordre		7 472 093	4 554 839	0	4 554 839	61%
Total Dépenses de l'exercice		52 833 651	33 700 744	7 771 135	41 471 879	78%
001	Résultat reporté					
Total Dépenses d'Investissement		52 833 651	33 700 744	7 771 135	41 471 879	78%

458102	Opération sous mandat - Convention TO 2	790 000	451 597	338 403	790 000	100%
458103	Opération sous mandat - Convention TO 3 (Pluvial)	110 000	1 250	101 692	102 942	94%
Opérations sous mandat		900 000	452 847	440 094	892 942	99%

Total		53 733 651	34 153 592	8 211 229	42 364 821	79%
--------------	--	-------------------	-------------------	------------------	-------------------	------------

⁵ Les montants des prévisions tiennent compte des opérations de cession enregistrées aux chapitres 77 (nature 775), 042 (natures 675, 676, 776) et 040 (19x,2x) qui génèrent, conformément à la réglementation en vigueur depuis le 01 janvier 2006, des ouvertures de crédits automatiques.

II – PRESENTATION ET EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

II - Présentation et évolution des principales dépenses de fonctionnement

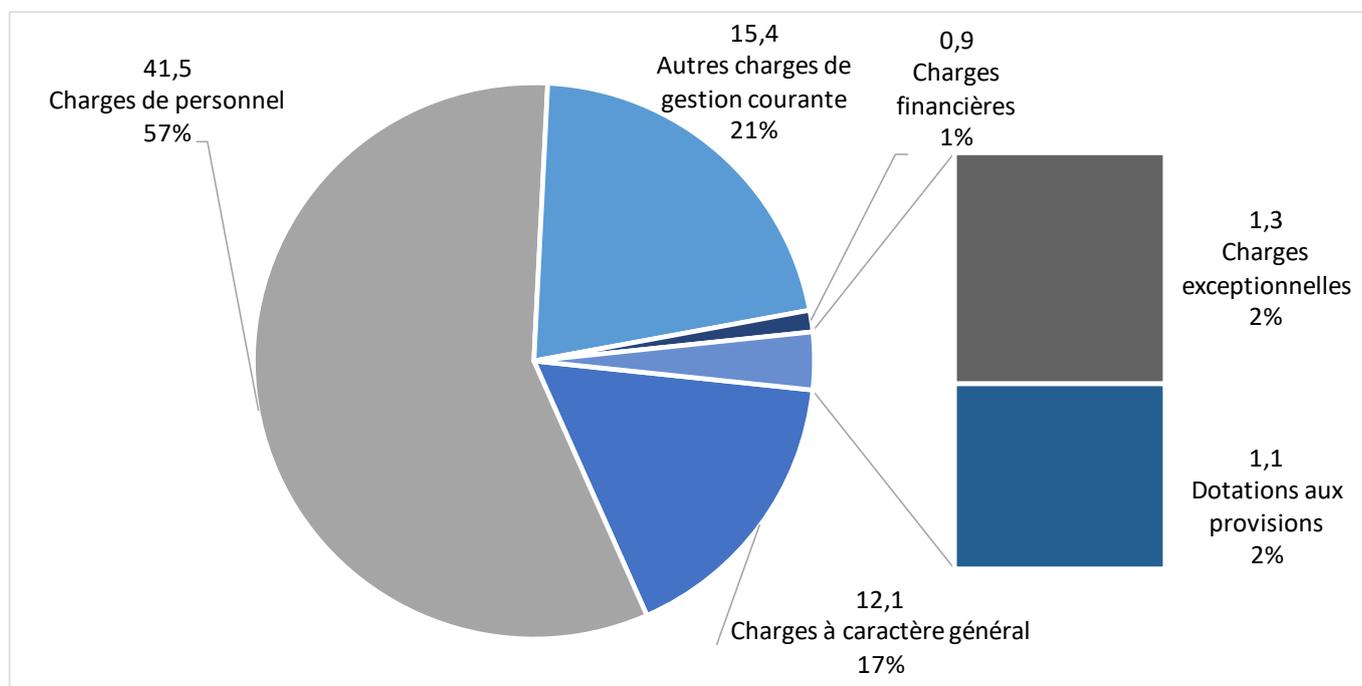
■ Evolution générale – Présentation par chapitre

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 72,4 M€. Elles se décomposent comme suit :

Chapitre	Libellé	CA 2022		CA 2023		Evolution 2023 / 2022 %
		Montant	%	Montant	%	
011	Charges à caractère général	10,73	16%	12,1	17%	13%
012	Charges de personnel	38,95	59%	41,5	57%	7%
65	Autres charges de gestion courante	14,29	20%	15,4	21%	8%
66	Charges financières	0,91	2%	0,9	1%	0%
67	Charges exceptionnelles	0,84	0%	1,3	2%	59%
68	Dotations aux provisions	1,30	3%	1,1	1%	-17%
Total Dépenses Réelles		67,03	100%	72,4	100%	8%

Dépenses de fonctionnement

(en M€)



■ Charges à caractère général (chapitre 011)

Libellé	2022	2023	Evolution (en %)	Evolution (en €)
Charges à caractère général	10 726 777	12 113 180	13%	1 386 403
Travaux en régie	- 629 816	- 928 248	47%	-298 432
	10 096 961	11 184 932	11%	1 087 971

Le montant des réalisations comprend les achats de fournitures et de services mobilisés pour les travaux en régie (928 248 €). Ces dépenses donnant lieu à de la production d'éléments d'actif, elles sont transférées en investissement par écritures d'ordre. Par ce mécanisme, leur impact sur la section de fonctionnement est neutralisé (annulé). Ainsi, abstraction faite de ces éléments, le niveau des charges à caractère général atteint donc 10,1 M€ en 2022 et 11,18 M€ en 2023.

Pour 2023, le détail par nature comptable est le suivant :

60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS		2022	2023	Evolution	
605	Matériels, équipements, travaux intégrés aux ouvrages	63 142	117 862	54 720	87%
60611	Eau	1 793 217	1 622 576	-170 642	-10%
60612	Electricité	866 698	1 024 041	157 343	18%
60621	Combustibles	13 826	12 581	-1 245	-9%
60622	Carburant	183 293	201 694	18 401	10%
60623	Alimentation	1 211 033	1 546 205	335 172	28%
60624	Produits de traitement	64 202	33 392	-30 810	-48%
60628	Autres fournitures	110 158	125 164	15 006	14%
60631	Fournitures d'entretien	172 680	207 948	35 268	20%
60632	Petit équipement	611 736	856 292	244 557	40%
60633	Fournitures de voiries	19 791	27 565	7 774	39%
60636	Vêtements de travail	113 519	110 856	-2 664	-2%
6064	Fournitures administratives	65 436	73 083	7 648	12%
6065	Fournitures fonds Médiathèque	13 432	36 613	23 181	173%
6067	Fournitures scolaires	41 403	20 278	-21 125	-51%
6068	Autres matières et fournitures	32 310	30 154	-2 155	-7%
		5 375 873	6 046 303	670 430	12%

61 / 62 - AUTRES CHARGES EXTERNES		2022	2023	Evolution	
6132	Locations mobilières / immobilières	853 620	936 501	82 880	10%
6135 - 614					
61521	Entretien et réparations – Terrains	283 870	181 503	-102 367	-36%
61522	Entretien et réparations – Bâtiments	156 749	201 776	45 028	29%
61523	Entretien et réparations - Voiries, réseaux	134 587	186 179	51 592	38%
6155	Entretien et réparations - biens mobiliers	279 067	214 430	-64 637	-23%
6156	Maintenance	307 972	416 458	108 486	35%
616	Assurances	371 076	328 734	-42 341	-11%
617	Etudes	30 899	80 568	49 670	161%
6182	Documentation	20 833	28 006	7 173	34%
6184	Formation	93 202	107 966	14 764	16%
6226	Honoraires	156 841	106 106	-50 735	-32%
6227	Frais de contentieux	34 471		-34 471	-100%
6228	Autres intermédiaires	362 011	484 697	122 686	34%
6231	Insertions	167 688	100 936	-66 753	-40%
6232	Fêtes et cérémonies	8 708	52 432	43 724	502%
623	Imprimés, catalogues, publications, frais divers de communication	366 475	663 023	296 547	81%
625	Réceptions, missions et déplacements	167 034	369 717	202 682	121%
6261	Affranchissement	35 713	43 957	8 244	23%
6262	Télécommunications	237 986	246 116	8 130	3%
6281	Concours divers (cotisations...)	41 364	52 768	11 405	28%
6282	Frais de gardiennage	209 637	215 668	6 031	3%
6287	Remboursements de frais	88 120	2 768	-85 352	-97%
(*)	Autres services externes - divers (614, 6168, 6185, 6188, 6225, 62411, 627, 6284, 6288)	202 207	63 127	-139 080	-69%
		4 239 056	5 083 436	432 765	10%

63 - Impôts et taxes		2022	2023	Evolution	
635	Taxes foncières et autres	740 772	983 441	242 668	33%

Total Chapitre 011	10 726 777	12 113 180	1 345 864	13%
---------------------------	-------------------	-------------------	------------------	------------

■ Charges de personnel (chapitre 012)

Libellé	2022	2023	Evolution (en %)	Evolution (en €)
Charges de personnel	38 954 453	41 544 847	6,6%	2 590 394

Les charges de personnel évoluent globalement de 2,6 M€ (soit +6,6 %) entre 2022 et 2023.

■ Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Le détail par nature est présenté ci-après :

Objet	2022	2023	Evolution	
			%	Montant
Subventions aux associations	4 939 730	5 159 635	4%	219 905
Subventions aux écoles et aux Ets supérieurs d'art	217 884	248 000	14%	30 116
Subvention au CCAS	6 000 000	6 600 000	10%	600 000
Subvention à la Caisse des Ecoles	250 000	250 000	0%	0
Contribution au SDIS	2 062 064	2 111 554	2%	49 490
Contribution au SIDELEC	115 420	114 167	-1%	-1 253
Participation au GIP ECOCITE	32 500	32 500	0%	0
Maire et adjoints : indemnités, frais de missions et de formation	323 351	406 856	26%	83 506
Admissions en non-valeur	267 328	349 784	31%	82 456
Services informatiques en nuage (solutions hébergées)	79 270	119 957	51%	40 687
Droits d'auteur - Redevances diverses	4 036	20 658	412%	16 622
Divers		1 398		1 398
	14 291 582	15 414 509	8%	1 122 927

L'essentiel des dépenses de ce chapitre concerne la participation au CCAS (délibérations 2022-178 du 06/12/22 et 2023-134 du 07/11/2023), les subventions aux associations et aux établissements publics d'enseignement (collèges, lycées et écoles d'art) et la contribution obligatoire au SDIS. La liste des attributions aux associations et autres organismes est jointe en annexe 2.

Conformément aux nouveaux statuts de la structure, approuvés par délibération n°21-168 du 09/12/21, le SIDELEC appelle désormais chaque année une participation aux frais de fonctionnement du syndicat (délibération 2023-081 du 04/07/2023).

Les admissions en non-valeur (ANV) correspondent aux titres de recettes émis et dont le recouvrement apparaît compromis. La liste des titres est établie par le Comptable public et présentée à la Collectivité qui doit constater à son budget la charge que représente l'admission en non-valeur (délibération 2023-159 du 05/12/2023).

L'évolution sur le poste des redevances et licences est liée à une évolution du plan comptable M14, les services « en nuage » étant désormais imputés au chapitre 65.

■ Charges financières (chapitre 66)

Libellé	2022	2023	Evolution (en %)	Evolution (en €)
Frais financiers	908 417	905 825	-0,3%	-2 591

Les intérêts sur emprunts restent stables en 2023.

■ Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Libellé	2022	2023	Evolution (en %)	Evolution (en €)
Charges exceptionnelles	844 716	1 339 807	58,6%	495 091

Pour 2023, le montant est ainsi constitué :

Objet	Montant
Indemnités sur contentieux	442 972
Convention Publique d'Aménagement RHI Epuisement (Semader)	100 000
Participation au déficit	
Bourses d'excellence sportives	69 900
Remboursement de trop-perçu	28 484
Frais de réception des diplômés et des médaillés du travail	10 485
Intérêts moratoires	7 389
Vente d'eau à Edena 2020 / Trimestre 1 2023 - Ecritures de régularisation intégrant la TVA	520 461
Annulation de rattachement 2022	160 116
	1 339 807

- S'agissant des indemnités versées, la ville a été condamnée à verser à la SAS Foraco la somme de 112 608,49 euros au titre du solde du marché de travaux portant sur la réalisation des trois forages de reconnaissance FRG1, FRG2 et FRG3 pour l'approvisionnement en eau de la commune ainsi que les intérêts moratoires s'y rapportant, soit 41 472 €.

Par ailleurs, par jugement du 15 novembre 2019, le tribunal mixte de commerce de Saint-Denis a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de la SEM Gem'Port des Mascareignes. Dans ce cadre, le liquidateur judiciaire, la SELARL HIROU, a saisi le tribunal mixte de commerce afin d'obtenir le paiement par la commune de la somme de 1 773 578,11 € représentant l'insuffisance d'actif de la SEM Gem'Port des Mascareignes. Par jugement du Tribunal de commerce en date du 27 septembre 2023 la ville a été à payer la somme de 401 500 €.

Il est précisé que, conformément à la loi, la ville a procédé à la constitution d'une provision sur cette affaire, à hauteur de 1 M€, montant qui a fait l'objet d'une reprise sur l'exercice 2023.

- S'agissant de la RHI Epuisement, suite à l'approbation du bilan de clôture de la convention publique d'aménagement (délibération 2022-09 du 08 février 2022), la participation de la collectivité au déficit de l'opération atteint 396 950 € TCC. Conformément à l'échéancier de paiement acté, le dernier versement interviendra en 2024 (100 000 €).
- S'agissant des ventes d'eau à la société EDENA, les échanges avec le Comptable public ont mis en avant l'assujettissement de l'activité à la TVA. Dès lors, les montants réclamés au titre des années 2020, 2021 et 2022 fait l'objet de régularisation afin de prendre en compte la TVA restant à facturer. Ainsi, les montants HT (520 461,38 €) ont été annulés au chapitre 67 et constatés à nouveau, avec la TVA, au chapitre 70. L'impact est neutre sur le résultat puisque c'est le montant HT qui est pris en compte au compte administratif.

- S'agissant des écritures comptables d'annulation de rattachement, elles concernent les travaux de réseaux d'eau réalisés par la ville pour le compte du Territoire de l'Ouest, dans le cadre de la convention de co-maîtrise d'ouvrage signée entre les parties. Suite à la mise à jour des montant et de la répartition, les rattachements effectués en recettes en 2023 sont ajustés à la baisse, pour 160 116,11 € et 249 855,12 € en dépenses. Ces ajustements impactent positivement le résultat, à hauteur de 89 739 €.

■ Dotation aux provisions (chapitre 68)

Les provisions constatées en 2023 représentent un montant global de 1 078 450,83 €. Le détail est le suivant :

Objet	Montant
RHI – Rivière des Galets Village	700 000,00
CPA ZAC Rivière des Galets	202 000,00
Provision Syndicat Mixte de Traitement des Déchets ILEVA - Traitement de déchets	176 000,00
Sem Gem Port des Mascareignes	450,83
	1 078 450,83

- Les différents échanges qui se sont tenus entre la ville et la SEDRE se sont soldés par un désaccord sur le scénario de clôture de l'opération RHI Rivière des Galets Village. La SEDRE a assigné, le 1er avril 2021, la Commune de Le Port au Tribunal Administratif en paiement de la somme de 1 899 406 € correspondant au déficit de l'opération, en vertu du contrat de concession d'aménagement du 11 mars 2003 arrivée à son terme le 30 juin 2019. Une provision de 800 000 € a été constituée en 2021 (délibération n°100 du 07/09/2021) sur cette opération. Une provision complémentaire est effectuée en 2023 à hauteur de 700 000 €.
- Par ailleurs, dans le cadre la concession d'aménagement de la ZAC Rivière des Galets du 15 janvier 2003, la Commune de Le Port a validé un montant de 179 K€ HT au titre de la participation d'équilibre à l'opération, pour un montant de 381 K€ HT réclamé par la SEDRE (délibération n°163 du 15/11/2022). Dans l'attente du règlement de l'affaire, une provision pour risques et charges de 202 000 € est effectuée, à hauteur du différentiel.
- Le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets (SMTD) ILEVA réclame à la Ville un montant global de 301 000 € au titre du traitement des déchets de voiries et des marchés forains ainsi que des déchets verts de 2016 à 2023. La provision de 2023 se rajoute à celle constituée en 2021 provision pour 125 000 € (délibération n°83 du 06/07/21).
- S'agissant de la SEM Gem Port des Mascareignes, la provision concerne les produits de location du site de la Halle des Mascareignes pour la période 2014 - 2018. Le montant de 2023 constitue un complément portant le total des provisions à 372 726,83 €, conformément à la délibération n°2018-191.

III – PRESENTATION ET EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

III - Présentation et évolution des principales recettes de fonctionnement

■ Evolution générale – Présentation par chapitre

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 79,4 M€. Elles se décomposent comme suit :

Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	Evolution	
				en %	en €
013	Atténuations de charges	505 324	339 223	-33%	-166 100
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 774 907	2 350 366	32,4%	575 460
73	Impôts, taxes, attribution de compensation du TCO	49 836 396	53 408 765	7,2%	3 572 369
74	Dotations, subventions, compensations fiscales	14 658 677	16 090 400	9,8%	1 431 723
75	Revenus des immeubles	1 611 198	1 733 351	7,6%	122 153
76	Produits financiers	55 299	57 559	4,1%	2 260
775	Produits de cessions	3 627 024	3 857 202	6,3%	230 178
77	Autres produits exceptionnels	257 957	647 487	151%	389 530
78	Reprises sur provisions	582 800	1 000 000		417 200

<i>Total Recettes Réelles</i>	72 909 580	79 484 353	9%	6 574 772
<i>Total Recettes Réelles hors produits de cessions</i>	69 282 557	75 627 151	9,2%	6 344 594
<i>Total Recettes Réelles hors produits exceptionnels et provisions</i>	68 441 800	73 979 664	8,1%	5 537 864

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 9% entre 2022 et 2023, principalement en raison de l'évolution sur l'attribution de compensation versée par le Territoire de l'Ouest et sur les ressources fiscales directes et indirectes.

Les produits de cession sont retraités et basculés en recettes d'investissement. Par ailleurs, les autres produits exceptionnels comme le provisions peuvent impacter de façon significative le niveau des recettes de fonctionnement. Aussi, il est plus significatif d'observer les recettes réelles de fonctionnement sans ces éléments.

Ainsi, ces éléments mis à part, l'évolution des recettes est de +8% entre 2022 et 2023.

■ Atténuations de charges (chapitre 013)

Le chapitre 013 « Atténuations de charges » comprend essentiellement les indemnités journalières issues de la gestion de la masse salariale et versées par les différents organismes, tels que la SLI, la CGSS et ASSURCO.

Libellé	CA 2022	CA 2023	Evolution (en %)	Evolution (en €)
Remboursements sur rémunérations du personnel	505 324	339 223	-33%	-166 100

■ Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Recettes	2022	2023	Evolution (en %)	Evolution (en €)
Vente d'eau des sources Blanche et Denise à Edena	207 467	805 998	288%	598 531
Restauration scolaire	936 227	813 264	-13%	-122 964
Redevances d'occupation du domaine public	322 099	316 772	-2%	-5 327
Prestations alimentaires (CCAS + associations)	135 514	168 209	24%	32 695
Concessions de cimetières	46 900	57 825	23%	10 925
Frais de gestion de la Caisse des Ecoles	44 742	48 051	7%	3 310
Piscine	25 190	33 231	32%	8 041
Activités périscolaires	2 286	1 680	-26%	-605
Médiathèque	1 546	13 557	777%	12 011
Autres prestations et services	1 066	1 420	33%	355
Remboursement de dépenses par le TO dans le cadre des conventions de co-maitrise d'ouvrage Ville / TO	51 871	0	-100%	-51 871
Remboursement de frais de personnel mis à disposition		90 360		90 360
<i>Total</i>	<i>1 774 907</i>	<i>2 350 366</i>	<i>32%</i>	<i>575 460</i>
Total, hors travaux en co-maitrise d'ouvrage pour le compte du TCO et régularisation TVA Edena	1 723 036	1 739 545	1%	16 509

Les services facturés augmentent de 32% entre 2022 et 2023, principalement en raison de l'évolution du produit des ventes d'eau. Néanmoins, par rapport au montant constaté sur ces derniers, l'évolution est moins marquée du fait des écritures de régularisation de la TVA, constatées en dépenses pour 520 461,38 € (voir commentaires du chapitre 67). Le montant effectif facturé au titre de 2023 est ainsi de 285 536,22 € et se répartit de la façon suivante :

- 235 163,32 €, au titre de la consommation en eau
- 50 372,90 € au titre de la redevance commerciale, assise sur le chiffre d'affaire, pour la période 2020 à 2022.

En tenant en compte des écritures de régularisation de TVA, l'évolution sur le chapitre 70 est quasiment stable (+ 16 509 €).

Les produits de la restauration scolaire sont en diminution, traduisant ainsi l'impact du dispositif de gratuité des repas.

On retrouve également à ce chapitre les principales recettes suivantes :

- la valorisation des concours apportés par la Ville pour le fonctionnement du budget de la caisse des écoles (délibération n° 2017-138) ;
- les prestations alimentaires au CCAS. Celles-ci concernent les structures de petite enfance (crèche, jardin d'enfants), les centres de loisirs CLSH, le portage de repas à domicile aux personnes âgées, le soutien aux personnes Sans Domicile Fixe, en lien avec le Comité de chômeurs et enfin des prestations de fourniture de repas, assurées pour le compte d'associations ;

Les autres prestations concernent essentiellement l'activité des régies de recettes : redevance d'utilisation des équipements sportifs, médiathèque, pépinière, activités de centres de loisirs CLSH, activités périscolaires et piscine.

■ Impôts et taxes (chapitre 73)

Libellé	CA 2022	CA 2023	Evolution en %	Evolution en €
73 - Impôts et taxes, dont :	49 836 396	53 408 765	7%	3 572 369
Impôts locaux	18 588 654	19 959 233	7%	1 370 579
Octroi de mer	16 699 829	17 799 236	7%	1 099 408
Taxe sur les carburants	1 461 228	1 488 661	2%	27 432
TCO – Attribution de compensation	11 968 261	13 028 362	9%	1 060 101
Taxe sur l'électricité	576 363	634 559	10%	58 197
Droits d'enregistrement	345 360	315 149	-9%	-30 212
Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	196 701	183 565	-7%	-13 136

Concernant les contributions directes, il est rappelé que, dans le cadre de la réforme visant à la suppression de la TH sur les résidences principales, la taxe d'habitation est maintenue

sur les résidences secondaires et les meublés. Le Conseil municipal doit donc se prononcer chaque année sur le taux de TH.

Par ailleurs, l'évolution du produit fiscal est liée aux seules évolutions des bases fiscales, puisque les taux de taxes foncières n'ont pas augmenté en 2023 (DCM n° 2023-045). Les bases fiscales sont assises sur la valeur locative des parcelles des administrés. Le produit fiscal évolue ainsi chaque année en fonction des constructions nouvelles mais aussi en fonction de la revalorisation annuelle des bases fiscales, prévue par la loi (7,1% en 2023).

En outre, il convient de noter l'évolution du montant d'octroi de mer perçu en 2023 par rapport en 2022 (+ 1,1 M€).

Enfin, concernant l'attribution de compensation, la ville a perçu des avances sur la période 2017/2020, dans l'attente de l'adoption du règlement patrimonial découlant du transfert au TO des compétences en matière d'eau, d'assainissement et de zones économiques. L'évolution constatée en 2023 correspond au versement du solde.

■ Dotations et participations (chapitre 74)

Chapitre	CA 2022	CA 2023	Evolution en %	Evolution en €
74 - Dotations et participations, dont :	14 658 677	16 090 400	10%	1 431 723
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	6 045 765	6 349 363	5%	303 598
Dotations de compensation pour exonération de taxes	6 580 427	7 235 431	10%	655 004
Autres dotations et participations	47 263	63 498	34%	16 235
FCTVA	27 625	36 825	33%	9 200
Subventions perçues	1 957 596	2 405 282	23%	447 686

Les subventions de fonctionnement perçues des partenaires sont également enregistrées à ce chapitre. Elles représentent un montant total de 2 405 282 € pour 2023. Le détail est présenté en annexe 3.

■ Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Objet	2022	2023	Evolution (en %)	Evolution (en €)
Autres produits de gestion courante	1 611 198	1 733 351	8%	122 153

Ce chapitre concerne le produit des locations immobilières. Le détail par type de location est présenté en annexe 4.

■ Produits financiers (chapitre 76)

Libellé	CA 2022	CA 2023	Evolution (en %)	Evolution (en €)
76 - Produits financiers	55 299	57 559	4,1%	2 260

Les produits financiers sont composés des dividendes perçus au titre des participations détenues par la Ville dans le capital de sociétés (Caisse d'Epargne, SHLMR).

On y trouve également le versement du fond de soutien mis en place par l'Etat⁶ dans le cadre de la sécurisation du prêt structuré à risque (délibérations n°2016-002 et 2016-003). Pour mémoire, dans le cadre de ce fonds, la collectivité bénéficie d'un montant annuel de 52 414,42 € jusqu'en 2028.

■ Produits exceptionnels (chapitre 77)

Libellé	CA 2022	CA 2023	Evolution en €
Produits exceptionnels,	3 884 981	4 504 689	619 708
<i>dont produits de cessions foncières</i>	<i>3 624 325</i>	<i>3 854 835</i>	<i>230 510</i>
<i>dont autres produits</i>	<i>260 656</i>	<i>649 854</i>	<i>389 198</i>

Les produits de cessions immobilières sont perçus en fonctionnement mais ils ont vocation à être transférés en section d'investissement car ils constituent des recettes d'investissement. Aussi, il convient d'apprécier le niveau des recettes exceptionnelles, sans prendre en compte ces éléments.

Le détail des cessions immobilières est présenté en annexe 5.

Mis à part ces éléments, les produits exceptionnels s'élèvent à 649 854 € en 2023. Ils se décomposent comme suit :

⁶ Décret n° 2014-444 du 29 avril 2014 relatif au fonds de soutien aux collectivités territoriales

Objet	2022	2023
Régularisations sur factures fournisseurs	37 769	150 356
Dégrèvement d'impôts locaux	29 745	60 318
Amendes		57 000
Assurances - Indemnités sur sinistre		50 092
Remboursement de taxe foncière	31 528	33 876
Surtaxe des fermiers 2010-2019	85 840	23 055
Pénalités perçues sur marches	52 897	2 651
Cession de véhicules	2 700	5 450
Indemnités sur contentieux		3 000
Recouvrement sur créances admises en non-valeur		1 973
Annulations de mandats de rattachements	19 430	262 082
Divers	746	
Sous-total	260 656	649 854
Cessions immobilières	3 624 325	3 854 835
Total	3 884 981	4 504 689

S'agissant des écritures comptables d'annulation de rattachement, elles concernent essentiellement les travaux de réseaux d'eau réalisés par la ville pour le compte du Territoire de l'Ouest, dans le cadre de la convention de co-maîtrise d'ouvrage signée entre les parties. Suite à la mise à jour des montant et de la répartition sur cette opération, les rattachements effectués en recettes en 2023 sont ajustés à la baisse, pour 160 116,11 € et 249 855,12 € en dépenses. Ces ajustements impactent positivement le résultat, à hauteur de 89 739 € (voir chapitre 67).

Reprises sur provisions (chapitre 78)

Libellé	CA 2023
Reprise sur provision	1 000 000

Par jugement du 15 novembre 2019, le tribunal mixte de commerce de Saint-Denis a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de la SEM Gem'Port des Mascareignes. Dans ce cadre, le liquidateur judiciaire, la SELARL HIROU, a saisi le tribunal mixte de commerce en mai 2022 afin d'obtenir le paiement par la commune de la somme de 1 773 578,11 € représentant l'insuffisance d'actif de la SEM Gem'Port des Mascareignes. Par jugement du Tribunal de commerce en date du 27 septembre 2023 la ville a été à condamnée à payer la somme de 401 500 €.

Conformément à la loi, la ville a procédé à la constitution d'une provision sur cette affaire en 2022, à hauteur de 1 M€, montant qui a fait l'objet d'une reprise sur l'exercice 2023.

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le

ID : 974-219740073-20240604-DL_2024_067-DE

Note de synthèse - 27/64



IV – PRESENTATION ET EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES EN INVESTISSEMENT

IV - Présentation et évolution des principaux postes de dépenses en investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 23,2 M€. Elles se décomposent comme suit :

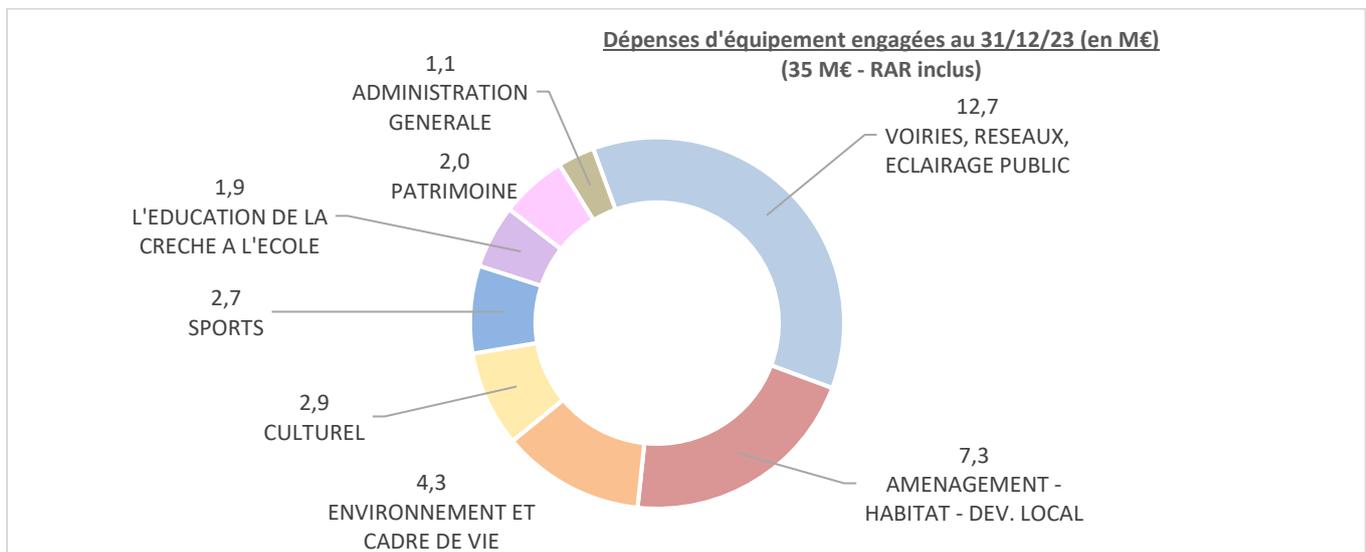
Chapitre	2022	2023	Evolution	
			en €	en %
Dépenses d'équipement et subventions d'équipement (chapitres 20 / 204 / 21 / 23 / 27)	19 967 824	25 208 089	5 240 265	26%
Participations et créances rattachées (chapitre 26)	125 000	0	-125 000	-100%
Dotations, fonds, réserves (chapitre 10)		473 555	473 555	
Subventions (chapitre 13)		45 220	45 220	
Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)	3 177 074	3 419 041	241 967	8%
Total Dépenses réelles d'investissement	23 269 899	29 145 906	5 876 007	25,2%

■ Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21, 23 / 27)

Chap.	DEPENSES	Réalisations	Restes à réaliser	Total réalisations
Sout-total Dépenses d'équipement élargies		25 208 089	7 608 028	32 816 117
	Opérations sous mandat (458)	452 847	440 094	892 942
	Travaux en régie	1 174 119		1 174 119
Total Dépenses d'équipement élargies		26 835 055	8 048 122	34 883 177

Les dépenses d'équipement et assimilées se chiffrent à environ 25,2 M€, auxquelles il convient de rajouter les opérations réalisées pour le compte du Territoire de l'Ouest et les travaux réalisés en régie, soit au global 26,8 M€.

En prenant en compte les restes à réaliser, le total des dépenses engagées au 31 12 2023 atteint 35 M€, montant qui est réparti de la façon suivante :



Le détail des dépenses d'équipement par opération est présenté en annexe 6, avec les financements, le cas échéant.

■ Les opérations en AP / CP

Concernant les opérations en AP / CP (Autorisations de Programmes / Crédits de Paiements), les réalisations 2023 sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Programme	Durée	Autorisation de programme	Réalisations 2023	Réalisations cumulées au 31.12.23	Solde CP au 31.12.23
ANRU	Durée du projet	15 300 000	0	14 608 811,67	691 188,33
NPNRU	Durée du projet	30 104 857	3 973 999	5 347 962,86	24 756 894,14
Ecoles	jusqu'à 2025	15 000 000	368 081	11 906 801,15	3 093 198,85

Pour rappel, le Conseil municipal s'est prononcé sur les crédits de paiement prévisionnels lors du vote du budget primitif (délibération 2024-002) :

Programme	Autorisation de programme	Réalisations cumulées au 31.12.23	Solde CP au 31.12.23	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
ANRU	15 300 000	14 608 811,67	691 188,33	85 000,00	606 188,33				
NPNRU	30 104 857	5 347 962,86	24 756 894,14	4 117 000	4 000 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	3 139 894
Ecoles	15 000 000	11 906 801,15	3 093 198,85	755 000	500 000				
Total :				4 957 000	5 106 188	4 500 000	4 500 000	4 500 000	3 139 894

■ Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

Chapitre	2022	2023	Evolution en €	Evolution en %
Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)	3 177 074	3 419 041	241 967	7,6%

**V – PRESENTATION ET EVOLUTION DES
PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES EN
INVESTISSEMENT**

V - Présentation et évolution des principaux postes de recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 23,5 M€. Elles se décomposent comme suit :

Chapitre	CA 2023
10 – Dotations, fonds divers et réserves	9 001 537
13 – Subventions d'investissement	9 224 143
16 – Emprunts	5 042 671
204 - Subventions d'équipement	5 073
20 - Immobilisations incorporelles	4 204
23 - Immobilisations en cours	195 769
Total	23 473 397

■ Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)

Chap. / Article	Libellé	CA 2022	CA 2023	Evolution (en %)	Evolution (en €)
10	Dotations diverses, dont :	7 696 581	9 001 537	1 304 956	17%
10222	FCTVA	2 566 072	2 865 067	298 995	12%
10226	Taxe d'aménagement	302 950	335 414	32 464	11%
10228	FRDE	57 636	983 909	926 272	1607%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	4 769 922	4 817 146	47 224	1%

Concernant le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée), la restitution par l'Etat intervient un an après la réalisation des travaux ou des acquisitions.

La taxe d'aménagement est une recette de plein droit pour les communes de plus de 10 000 habitants. Elle est assise sur la valeur des constructions, reconstructions et agrandissements des bâtiments de toute nature.

Le Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi (FRDE) finance prioritairement des projets facilitant l'installation d'entreprises et la création d'emplois ou contribuant à la réalisation d'infrastructures et d'équipements publics nécessaires au développement. Le FRDE est alimenté par le solde du produit de l'octroi de mer, après affectation à la dotation globale garantie aux communes. La part communale représente 80 % du fonds régional pour le développement et l'emploi, contre 20% pour la part régionale. La part communale est affectée aux communes sur la base de critères (population, poids des dépenses).

L'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) représente la part des excédents de la section de fonctionnement, affectée au financement de la section d'investissement, lors du compte administratif 2022.

■ Subventions d'investissement (chapitre 13)

Les subventions d'investissement par financeur se décomposent de la manière suivante :

Chap.	Libellé	CA 2022	CA 2023	Evolution (en €)
13	Subventions, dont :	8 985 419	9 224 143	238 724
	Europe		4 261 473	4 261 473
1311/1321	Etat	2 911 459	2 554 438	-357 020
1312/ 1322	Région	740 711	293 947	-446 764
1313/1323	Département	2 841 121		-2 841 121
13251	TCO	1 005 882	46 646	-959 237
1318 / 1328	Autres (ANRU, CAF, ADEME, etc.)	1 346 656	1 863 790	517 134
1342	Amendes de police	139 590	203 849	64 259

Le détail des financements par opération est présenté par politique publique en annexe 6 et par financeur en annexe 7.

■ Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

La Ville a mobilisé un emprunt de 5 042 671 € pour financer ses dépenses d'équipement en 2023. Il s'agit du contrat signé avec la Banque des territoires en 2018. La phase de mobilisation a été reportée jusqu'en 2023 puisque le besoin de financement sur la période ne justifiait pas une mobilisation sur les exercices antérieurs.

■ Immobilisations incorporelles (chapitre 20)

La recette enregistrée (4 204 €) correspond au remboursement par le Comité des financeurs d'une facture réglée par la collectivité, dans le cadre de la mise en œuvre des mesures foncières du Plan de Prévention des Risques Technologiques de la SRPP.

■ Immobilisations financières (chapitre 23)

Le montant constaté (195 769,23 €) correspond à des remboursements d'avances versées à des fournisseurs, par les sociétés publiques d'aménagement qui assurent le portage des opérations.

■ Immobilisations financières (chapitre 204)

Le montant constaté (5 073 €) correspond à des remboursements effectués par le GIP Ecocité, suite au bilan financier final laissant apparaître un trop-versé en faveur de la collectivité.

VI – ECRITURES D'ORDRE

■ Chapitre 042 en dépenses de fonctionnement / 040 en recettes d'investissement.

En dépenses de fonctionnement au chapitre 042 et en recettes d'investissement au chapitre 040, sont imputés les éléments suivants :

Objet	Montant
Amortissements	3 187 133
Charges à répartir - Emprunt structuré Dexia	207 692
Charges à répartir - Dépenses Covid	24 660
Cessions	5 289 295
Total	8 708 780

Les charges à répartir sont un mécanisme comptable qui permet d'étaler la charge budgétaire d'une dépense sur plusieurs exercices. Les dossiers concernés portent sur la sécurisation du prêt structuré à risque de 2016 (délibération n°2020-156) et sur les charges liées à la crise Covid19 (délibération n°2020-155).

■ Chapitres 040 en Dépenses d'investissement / 042 Recettes en recettes de fonctionnement.

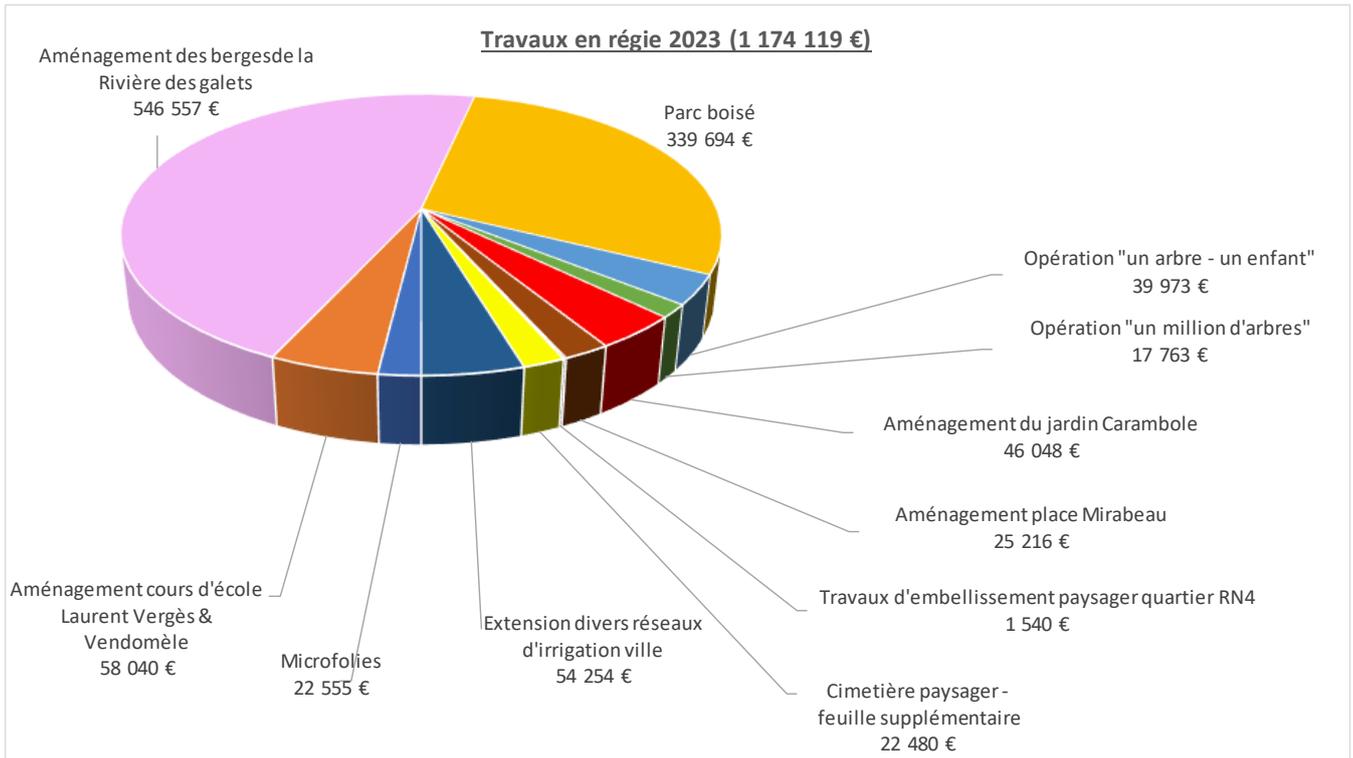
Au chapitre 040 en dépenses d'investissement et au chapitre 042 en recettes de fonctionnement, on enregistre les éléments suivants :

Objet	Montant
Travaux en régie	1 174 119
Subventions d'investissement transférées en fonctionnement	188 486
Moins-values de cessions	1 432 093
Neutralisation des amortissements de subvent° d'équipement	1 337 037
	4 131 735

- La valorisation des travaux réalisés en régie (1 174 119 €) :

Les fournitures et les frais de personnel engagés sur les chantiers pour la réalisation de travaux qui augmentent le patrimoine de la Collectivité constituent, par nature, des dépenses de fonctionnement. Ces dépenses sont ensuite transférées en investissement où elles sont enregistrées dans l'actif de la collectivité.

En fonctionnement, la recette constatée neutralise les dépenses enregistrées ; la dépense d'investissement acte le transfert à la section et l'inscription à l'actif.



- les quotes-parts de subventions d'investissement transférées en fonctionnement (188 486 €) :

L'amortissement est calculé sur le montant brut des dépenses. Lorsque les équipements subventionnés sont amortissables, ces écritures viennent minorer le montant des dotations d'amortissements pour tenir compte de la subvention perçue.

Les subventions perçues sont ainsi amorties sur la même durée comptable que l'équipement financé.

- les moins-values constatées sur les cessions réalisées (1 432 093 €).
- La neutralisation des amortissements constatés au chapitre 204 sur les subventions d'équipement versées (1 337 037 €) :

Ce dispositif adopté par délibération n°2023-136 permet de faire face à la diminution de l'autofinancement de la section de fonctionnement.

■ Chapitre 041, opérations patrimoniales.

Au chapitre 041, les opérations patrimoniales s'élèvent à 423 103 €. Elles concernent les éléments suivants :

Objet	Montant
Le retraitement des avances versées à la nature 238	423 103,69

Les avances versées aux entreprises dans le cadre des marchés de travaux sont déduites des facturations mensuelles, au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

L'avance est enregistrée dans un compte spécifique (mandat à la nature 238). Une fois l'avance remboursée, le montant est transféré dans le compte adéquat au niveau de l'actif : titre à la nature 238 et mandat aux comptes d'immobilisations en cours / définitifs, par opération d'ordre au chapitre 041.

VII – PRESENTATION FONCTIONNELLE

⊗ En dépenses réelles (hors restes à réaliser en investissement) :

Domaines d'intervention	Dépenses			
	Investissement	Fonctionnement	Total	%
0 - Services Généraux - Administration publique locale	10 472 980*	44 755 330	55 228 310	48%
1 - Sécurité et salubrité publique		2 241 965	2 241 965	2%
2 - Enseignement - Formation	1 834 117	10 605 964	12 440 081	11%
3 – Culture	1 822 130	1 573 177	3 395 307	3%
4 - Sports et Jeunesse	4 653 783	4 606 399	9 260 183	8%
5 - Interventions sociales et santé		7 050 488	7 050 488	6%
6 – Famille		739 337	739 337	1%
7 - Logement	306 757	-325	306 432	0,3%
8 - Aménagement et services urbains, environnement	14 994 345	9 358 821	24 353 166	21%
9 - Action économique	69 480	174 241	243 721	0,2%

Dépenses	34 153 592	81 105 398	115 258 989	100%
-----------------	-------------------	-------------------	--------------------	-------------

* Hors résultat antérieur reporté en investissement (001)

⊗ En recettes réelles (hors restes à réaliser en investissement) :

Domaines d'intervention	Recettes			
	Investissement	Fonctionnement	Total	%
0 - Services Généraux - Administration publique locale	23 363 288	78 112 704*	101 475 992	87%
1 - Sécurité et salubrité publique			0	0%
2 - Enseignement - Formation	777 110	2 360 672	3 137 782	3%
3 – Culture	627 116	171 787	798 902	1%
4 - Sports et Jeunesse	2 473 577	79 881	2 553 458	2%
5 - Interventions sociales et santé		83 393	83 393	0,1%
6 – Famille		38 370	38 370	0,03%
7 - Logement		612 630	612 630	1%
8 - Aménagement et services urbains, environnement	5 424 095	1 993 399	7 417 494	6%
9 - Action économique		163 252	163 252	0,1%

Recettes	32 665 186	83 616 088	116 281 273	100%
-----------------	-------------------	-------------------	--------------------	-------------

* Hors résultat antérieur reporté en fonctionnement (002).

VIII – LES RESULTATS DE GESTION

■ En section d'investissement.

Le résultat de l'exercice présente un déficit de 1 488 406,24 €. Après prise en compte du résultat antérieur reporté (255 498,73 €), des restes à réaliser en dépenses (8 211 229,05 €) et recettes (7 539 638,32 €), le besoin de financement s'élève à 1 904 498,24 €.

DEPENSES	RECETTES	SOLDE
34 153 591,82	32 665 185,58	-1 488 406,24
	255 498,73	255 498,73
34 153 591,82	32 920 684,31	- 1 232 907,51
8 211 229,05	7 539 638,32	-671 590,73
42 364 820,87	40 460 322,63	-1 904 498,24

Résultat de l'exercice
Reprise du résultat reporté
Résultat intermédiaire
Restes à réaliser
Résultat définitif : besoin de financement

■ En section de fonctionnement.

Le résultat de l'exercice présente un excédent de 2 510 690,29 €. Après prise en compte des excédents antérieurs reportés (12 972 888,07 €), le résultat de clôture présente un excédent 15 483 578,36 €.

DEPENSES	RECETTES	SOLDE
81 105 397,60	83 616 087,89	2 510 690,29
	12 972 888,07	12 972 888,07
81 105 397,60	96 588 975,96	15 483 578,36

Résultat de l'exercice
Reprise du résultat reporté
Résultat de clôture

IX – L’AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé d’affecter l’excédent de fonctionnement selon le besoin de financement dégagé par la section d’investissement. Le montant affecté à la section d’investissement se chiffre ainsi à 1 648 999,51 €.

FONCTIONNEMENT	Montant
Fonctionnement - Résultat de clôture	15 483 578,36
Investissement <i>Besoin de financement (-) / Excédent (+)</i>	-1 904 498,24
Affectation – Couverture du besoin de financement (1)	1 904 498,24
Résultat après affectation (2)	13 579 080,12

Après affectation, l’excédent de fonctionnement à reporter sur 2024 serait alors de 13 579 080,12 €.

- (1) : le montant affecté sera repris en investissement au budget supplémentaire 2024, au compte 1068 « Résultat de fonctionnement capitalisé ».
- (2) : le résultat de fonctionnement après affectation sera repris en fonctionnement au budget supplémentaire 2024, au compte de recettes « 002 - Résultat de fonctionnement reporté ».

X – BALANCE CONSOLIDÉE DES BUDGETS

FONCTIONNEMENT			
BUDGET	Résultat de l'exercice	Reprise résultat antérieur	Résultat de clôture
PRINCIPAL	2 510 690,29	12 972 888,07	15 483 578,36
VETSSE	13 077,42	10 240,00	23 317,42
FOSSOYAGE	6 256,47	166 653,84	172 910,31
Total	2 530 024,18	13 149 781,91	15 679 806,09

VETSSE : Service public de Valorisation des Eaux en Sortie de la Station d’Épuration

INVESTISSEMENT					
BUDGET	Résultat de l'exercice	Résultat intermédiaire de clôture	Restes à réaliser en recettes	Restes à réaliser en dépenses	Résultat définitif de clôture
PRINCIPAL	-1 488 406,24	-1 232 907,51	7 539 638,32	8 211 229,05	-1 904 498,24
VETSSE	-	71 343,00	329 850,00	-	401 193,03
FOSSOYAGE	-	-	-	-	0,00
TOTAL	-1 488 406,24	-1 161 564,51	7 869 488,32	8 211 229,05	-1 503 305,21

XI - SITUATION GENERALE

■ Les ratios

Les dispositions législatives et réglementaires prévoient l'annexion au compte administratif, d'une synthèse sur la situation financière de la collectivité. Cette approche s'appuie notamment, sur les ratios obligatoires qui sont au nombre de onze. Ces ratios sont le résultat :

- soit d'un rapport entre deux grandeurs significatives de l'exécution du budget. Il s'agit alors de ratios de structure exprimés en pourcentage (%) ;
- soit d'une grandeur significative de l'exécution du budget rapportée à la population de la commune. Ce sont des ratios de niveau, exprimés en euros par habitant.

La population légale est passée de 33 235 habitants (population légale de 2019, entrée en vigueur le 01 janvier 2022) à 32 864 habitants (population légale de 2020, entrée en vigueur le 01 janvier 2023).

N°	RATIOS	CA 2022	CA 2023	Evolution en %	Evolution en montant
1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	2 017	2 203	9,2%	186
2	Produits des impôts directs / Population (en € / hab.)	559	607	8,6%	48
2bis	Produits des impôts directs et attribution de compensation TCO / Population (€ / hab.)	919	1 004	9,2%	84
3	Recettes réelles de fonctionnement / Population (en € / hab.)	2 194	2 419	10,2%	225
4	Dépenses Equipement Brut / Population (en € / hab.)	502	737	46,6%	234
5	Encours de la dette / Population (en € / hab.)	712	769	8,1%	57
6	Dotation Globale de Fonctionnement / Population	182	193	6,2%	11
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	58%	57%	-1,3%	-0,01
9	Marge d'autofinancement courant : (Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette) / Recettes réelles de fonctionnement	96%	95%	-0,9%	-0,01
10	Taux d'équipement : Dépenses Equipement Brut / Recettes réelles de fonctionnement	24%	30%	25,3%	0,06
11	Taux d'endettement = Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	32%	32%	-2,0%	-0,01

■ Situation générale

⊗ **Au niveau du fonctionnement,**

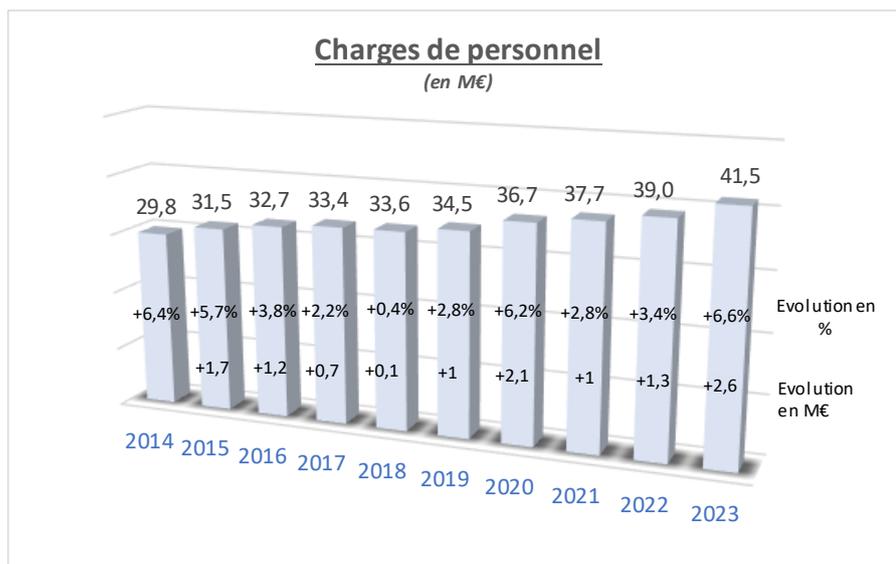
Le niveau des recettes par habitant évolue positivement, principalement du fait de l'augmentation du produit fiscal, de l'octroi de mer et de la régularisation sur l'attribution de compensation. Pour autant, bien qu'en évolution par rapport à 2022, les dépenses restent maîtrisées : elles sont de 2 203 € / habitant, pour un niveau de recettes de 2 419 € / hab. (ratio 1 et 3).

S'agissant des recettes :

- Le produit des impôts directs passe de 559 à 607 € / habitant (ratio 2). Il faut y voir l'effet cumulé des mises à jour opérées par l'administration fiscale sur l'évaluation des valeurs locatives, des constructions nouvelles et de la revalorisation annuelle des bases prévue par la loi (7,1% en 2023). En effet, la ville n'a pas augmenté ses taux depuis 2018.
- La DGF évolue sensiblement, d'environ 300 K€, soit +5% (ratio 6 : + 11 € / habitants).

S'agissant des dépenses, dans un contexte marqué par une inflation annuelle de 3,3% (3,7% en métropole), les charges de gestion évoluent de 8%.

- Les charges de personnel représentent un montant de 41.5 M€. La part des charges de personnel est stabilisée autour de 60 % des dépenses réelles de fonctionnement (ratio 7).



- L'évolution des charges à caractère général évolue sensiblement depuis 2021. Elle reste néanmoins maîtrisée depuis 2014.

En M€		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Charges à caractère général	Brut	9,5	8,6	9,4	8,9	8,9	9,3	8,3	10,2	10,7	12,1

Montant brut : au compte administratif

En M€		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Charges à caractère général*	Montant net	9,5	8,6	9,4	8,9	8,9	9,3	8,3	9,0	10,1	10,9
	Evolution	-0,3	-1,0	0,9	-0,5	0,0	0,4	-1,0	0,7	1,1	0,8
		-3%	-10%	10%	-5%	0%	4%	-11%	9%	12%	8%

* Montant net : hors dépenses liées aux travaux en régie et aux interventions portées pour le compte du TCO (remboursées)

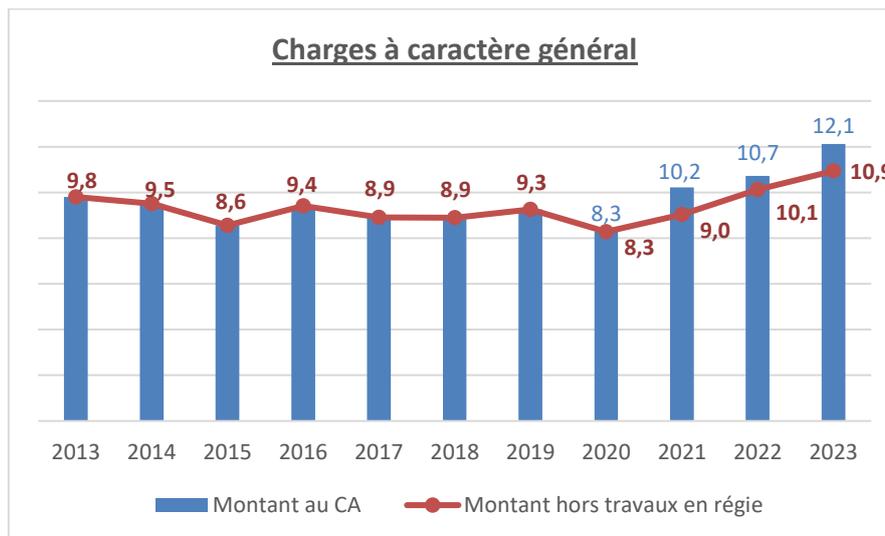
La moyenne annuelle des dépenses nettes atteint ainsi 9.3 M€.

Il convient de souligner que le niveau des réalisations en 2020 a été impacté par la crise sanitaire de la Covid19.

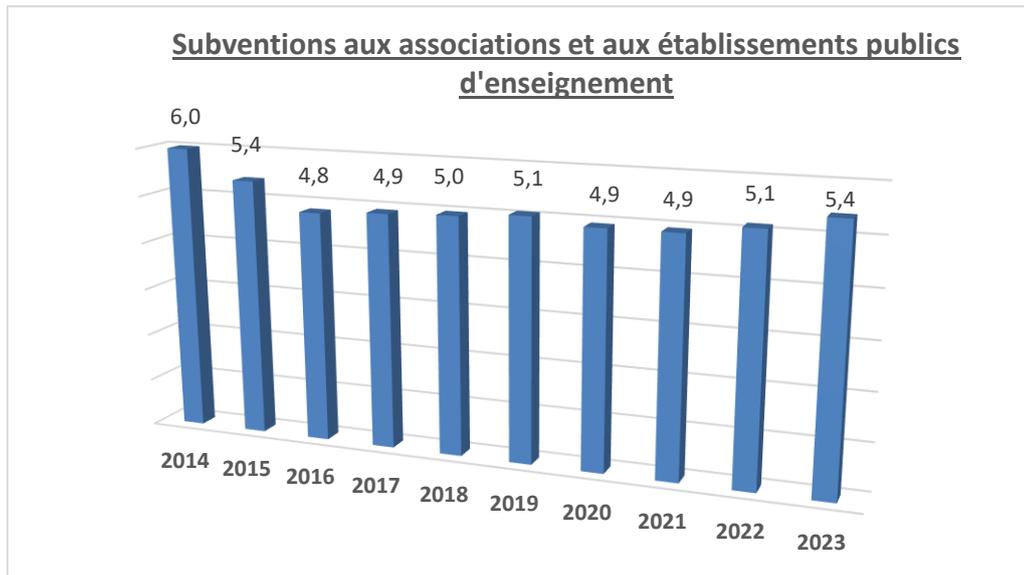
En 2021, le montant annuel comprend des dépenses engagées pour le compte du TCO et remboursées par cette dernière à la Collectivité. Il s'agit de travaux de voiries intervenant dans le cadre d'une convention de co-maitrise d'ouvrage (délibérations 2019-131 et 2021-115). Abstraction faite de ces éléments, le niveau réel des charges à caractère général atteint donc 9 M€.

En 2022, le montant des réalisations comprend les achats de fournitures et de services mobilisés pour les travaux en régie (609 825 €). Ces dépenses donnant lieu à de la production d'éléments d'actif, elles sont transférées en investissement par écritures d'ordre. Abstraction faite de ces éléments, le niveau des charges à caractère général atteint donc 10,1 M€.

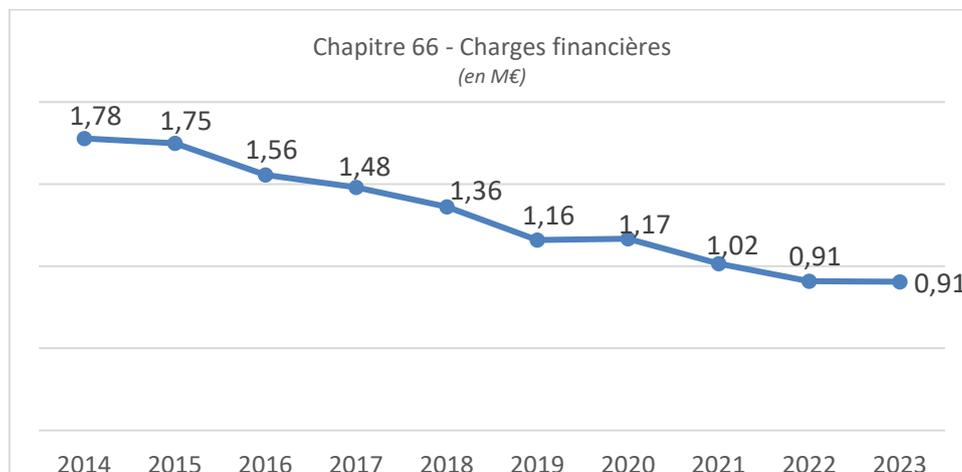
En 2023, abstraction faite des travaux en régie et des interventions effectuées pour le compte du TCO, les dépenses nettes 10.9 M€, soit +8%.



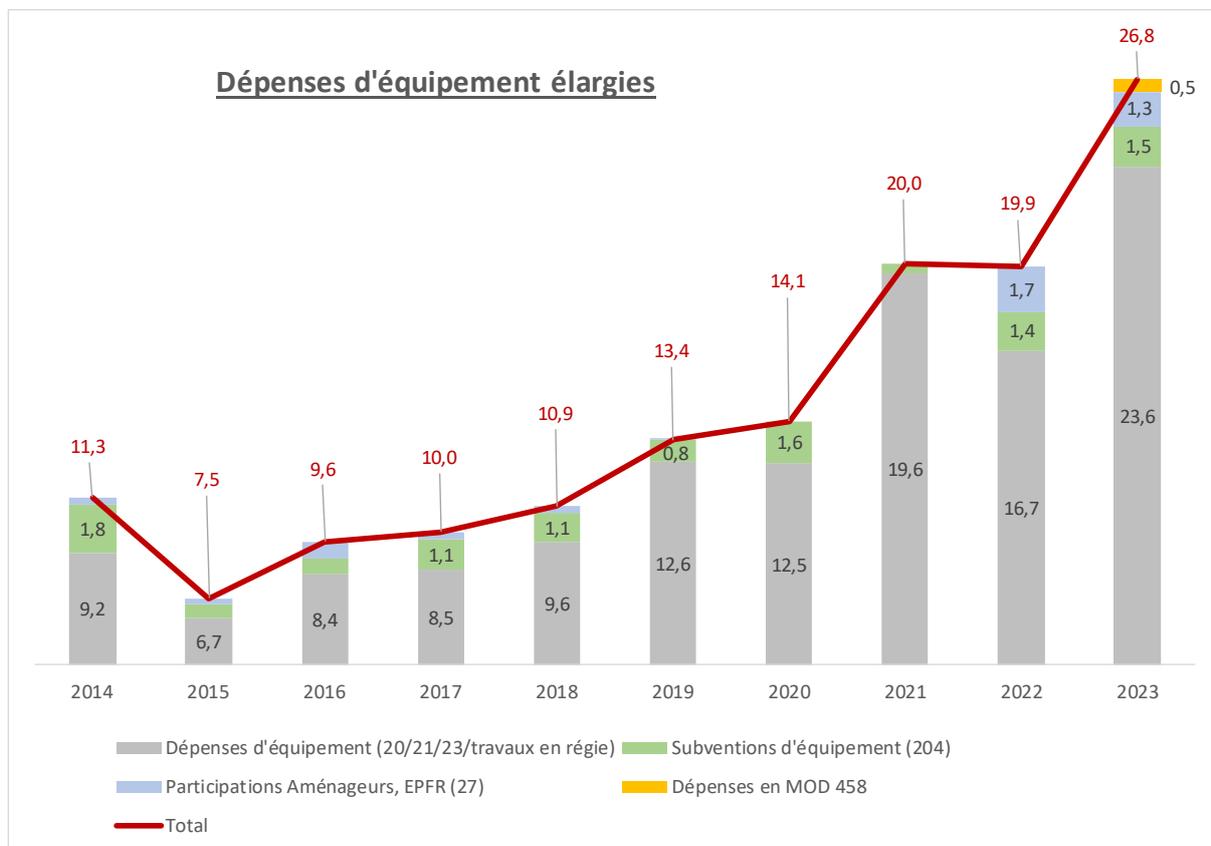
- Les subventions aux associations et aux établissements publics d'enseignement (collèges, lycées, écoles d'art) sont stabilisées autour de 5 M€ depuis la mandature précédente.



- La démarche de désendettement se traduit par une diminution des charges d'intérêts sur les emprunts sur la période.



☒ **Au niveau de l'investissement**, les dépenses d'équipement (chapitres 20,21,23) évoluent de 502 € à 737 € par habitant (ratio 4). Si on prend en compte les subventions d'équipement (chapitre 204), les versements effectués aux opérateurs dans le cadre des opérations d'aménagement (chapitre 27), les subventions d'équipement versées (chapitre 204) et les travaux réalisés pour le compte du Territoire de l'Ouest, le niveau des réalisations se stabilise à presque 26,8 M€.



- L'augmentation des charges de fonctionnement impacte les marges de manœuvre en termes d'autofinancement. Le *coefficient d'autofinancement courant* (ratio 9) reste stable mais, de l'ordre de 95%, cela signifie que les marges de manœuvre en termes d'épargne restent faibles.
- Le *taux d'équipement* désigne l'effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. Il évolue sensiblement entre 2022 et 2023 (ratio 10), soulignant une légère inflexion concernant le poids de la dette sur 2023.
- Parallèlement, après une phase de désendettement important depuis 2014, la collectivité a eu recours à l'emprunt en 2023, avec une enveloppe nouvelle mobilisée de l'ordre de 5 M€.

L'encours de dette par habitant augmente ainsi d'environ 8% (+57 € / habitant), sous l'effet cumulé de la diminution de la population et de l'emprunt effectué en 2023.

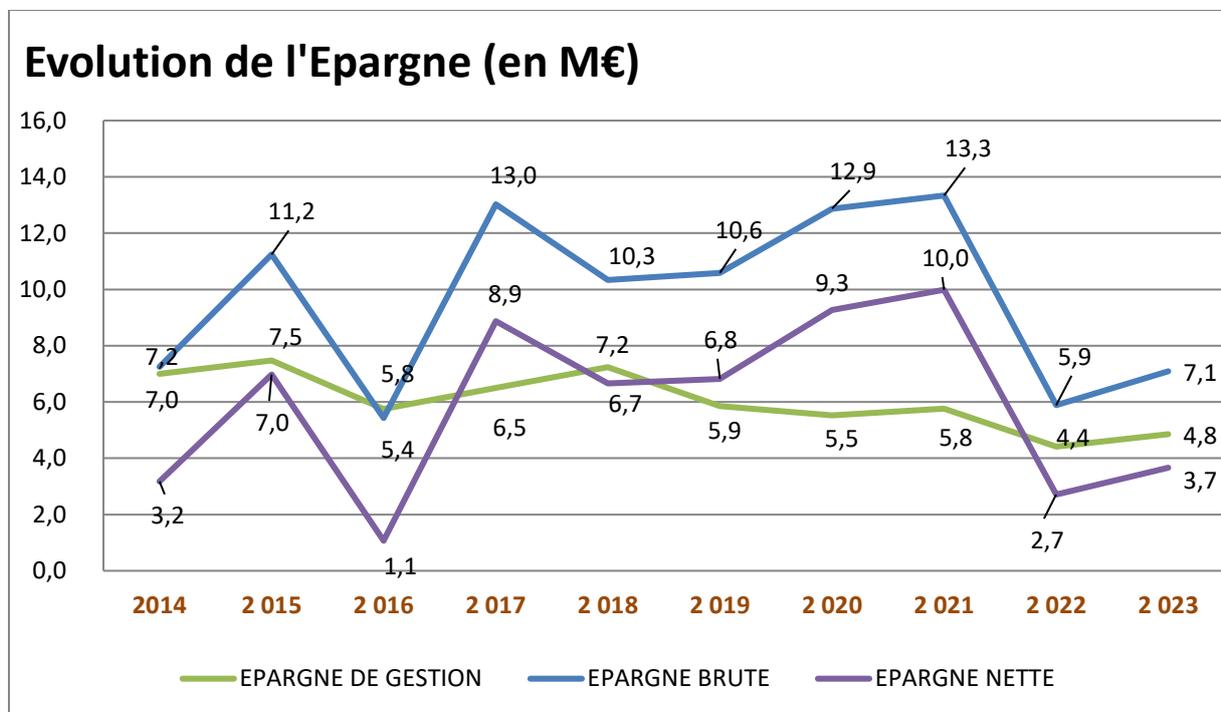
Pour autant, compte tenu du fort désendettement opéré depuis 2014, le taux d'endettement reste stable (ratio 11) de même que la capacité de désendettement qui est de l'ordre de 4 années. Celle-ci reste donc inférieure au seuil des 10 années qui constitue un seuil d'alerte.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de dette *	45,4	44,7	44,2	41,2	37,6	33,8	30,2	26,8	23,6	25,2
Epargne brute *	7,2	11,2	5,4	13,0	10,3	10,6	12,9	13,3	5,9	7,1
Capacité de désendettement **	6,3	4,0	8,1	3,2	3,6	3,2	2,3	2	4	3,6

* en M€

** en années

☒ Au niveau de l'épargne, son évolution depuis 2014 est illustrée ci-après :



■ Conclusion

Sur la période 2014-2022, la trajectoire financière de la Collectivité est marquée par une gestion maîtrisée des dépenses et par un désendettement conséquent qui a permis de diminuer la dette de 44% (-20 M€ entre 2014 et 2023).

Induite par le désengagement de l'Etat et de l'Intercommunalité, cette trajectoire nouvelle a reposé entre 2014 et 2018 sur des dépenses de fonctionnement contenues et sur la génération de recettes exceptionnelles, qui ont permis d'éviter le recours à l'augmentation des taux sur la période.

En 2018, le recours au levier fiscal a permis de conforter le niveau des recettes structurelles et donc, l'épargne brute et la capacité de désendettement.

Depuis 2018, la Municipalité a fait le choix de ne pas actionner le levier fiscal et de maîtriser ses dépenses. Dans un contexte marqué par une évolution des recettes relativement moins dynamique, l'épargne nette hors éléments exceptionnels se contracte, ce qui signifie que les marges de manœuvre restent relativement étroites en section de fonctionnement.

Par conséquent, le financement des investissements repose davantage sur les cessions et l'emprunt que sur l'autofinancement annuel. A cela se rajoute le fait que la collectivité bénéficie de 13,6 M€ d'excédents antérieurs reportés et d'une capacité d'emprunt restaurée.

En fonctionnement, les marges de manœuvres dépendent en grande partie de l'évolution des bases fiscales, de l'octroi de mer et des dotations. La maîtrise et l'optimisation des dépenses constituent donc toujours un enjeu pour la maîtrise des équilibres.

ANNEXES

ANNEXE 1 - Etat des effectifs au 31 décembre 2023

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPTP (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		6	0	6	4	1	5
Directeur Général des Services	A	1	0	1	0	0	0
Directeur Général Adjoint des Services	A	4	0	4	3	1	4
Directeur Général des Services Techniques	A	1	0	1	1	0	1
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		253	1	254	76	159,66	235,66
Administrateur	A	0	0	0	0	0	0
Directeur Territorial	A	1	0	1	1	0	1
Attaché Principal	A	12	0	12	8	4	12
Attaché	A	47	0	47	13	27	40
Rédacteur Principal 1ère Classe	B	11	0	11	6	5	11
Rédacteur Principal 2ème Classe	B	14	0	14	12	2	14
Rédacteur	B	26	0	26	4	18	22
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	C	19	0	19	4	14	18
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	53	1	54	3	50,66	53,66
Adjoint Administratif	C	70	0	70	25	39	64
FILIERE ANIMATION (c)		41	0	41	5	34	39
Animateur principal de 1ère classe	B	1	0	1	1	0	1
Animateur principal de 2ème classe	B	2	0	2	0	2	2
Animateur	B	3	0	3	1	0	1
Adjoint d'Animation principal 1ère Classe	C	5	0	5	2	3	5
Adjoint d'Animation principal 2ème Classe	C	5	0	5	1	4	5
Adjoint d'Animation	C	25	0	25	0	25	25
FILIERE CULTURELLE (d)		35	0	35	6	26	32
Bibliothécaire Principal	A	2	0	2	2	0	2
Bibliothécaire	A	2	0	2	1	0	1
Assistant de Conservation Principal 1ère Classe	B	1	0	1	0	1	1
Assistant de Conservation Principal 2ème Classe	B	0	0	0	0	0	0
Assistant de Conservation	B	8	0	8	0	7	7
Adjoint du Patrimoine principal 1ère Classe	C	5	0	5	2	3	5
Adjoint du Patrimoine principal 2ème Classe	C	9	0	9	0	9	9
Adjoint du Patrimoine	C	8	0	8	1	6	7
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		2	0	2	2	0	2
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	C	2	0	2	2	0	2
Auxiliaire de puériculture de classe normale	C	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0	0	0	0	0	0
[...]		0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE (h)		5	16	21	4,58	14,18	18,76
Assistant Socio Educatif de classe exceptionnelle	A	2	0	2	2	0	2
Assistant Socio Educatif	A	0	0	0	0	0	0
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	0	0	0	0	0	0
Educateur de jeunes enfants	A	3	0	3	0	3	3
Agent spécialisé Principal 1ère Classe des écoles maternelles	C	0	15	15	1,72	11,18	12,9
Agent spécialisé Principal 2ème Classe des écoles maternelles	C	0	1	1	0,86	0	0,86
FILIERE POLICE (g)		8	0	8	6	0	6
Chef de service de Police Municipale	B	1	0	1	1	0	1
Brigadier-chef principal	C	2	0	2	2	0	2
Gardien- rigadier	C	5	0	5	3	0	3
FILIERE SPORTIVE (i)		15	0	15	5	6	11

Educateur APS Principal 1ère Classe	B	2	0	2	2	0	2
Educateur APS Principal 2ème Classe	B	0	0	0	0	0	0
Educateur APS	B	12	0	12	2	6	8
Opérateur APS Principal	C	1	0	1	1	0	1
Opérateur APS	C	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE (j)		489	102	591	93,46	469,8	563,26
Ingénieur général	A	0	0	0	0	0	0
Ingénieur en chef hors classe	A	0	0	0	0	0	0
Ingénieur en chef	A	2	0	2	1	0	1
Ingénieur hors classe	A	1	0	1	0	0	0
Ingénieur principal	A	6	0	6	5	0	5
Ingénieur	A	9	0	9	4	5	9
Technicien Principal 1ère Classe	B	7	0	7	5	2	7
Technicien Principal 2ème Classe	B	6	0	6	4	2	6
Technicien	B	28	0	28	8	17	25
Agent de Maîtrise Principal	C	17	0	17	16	1	17
Agent de Maîtrise	C	49	7	56	2	52,52	54,52
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère Classe	C	24	1	25	5	19,86	24,86
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe	C	130	14	144	1	140,08	141,08
Adjoint Technique Territorial	C	210	80	290	42,46	230,34	272,8
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0	0	0	0	0	0
[...]							
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		854	119	973	202,04	710,64	912,68

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 % présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2023	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT (4)	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (727)						
D.G.A.S communes de 40 à 150 000 habitants (1)	A	CAB				
Attaché Principal (4)	A	ADM				
Attaché (27)	A	ADM				
Rédacteur Principal 1ère Classe (5)	B	ADM				
Rédacteur Principal 2ème Classe (2)	B	ADM				
Rédacteur (18)	B	ADM				
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe (14)	C	ADM				
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe (51)	C	ADM				
Adjoint Administratif (39)	C	ADM				
Ingénieur principal (0)	A	TECH				
Ingénieur (5)	A	TECH				
Technicien Principal de 1ère classe (2)	B	TECH				
Technicien Principal 2ème Classe (2)	B	TECH				
Technicien (17)	B	TECH				
Agent de Maîtrise Principal (1)	C	TECH				
Agent de Maîtrise (54)	C	TECH				
Adjoint Technique Principal 1ère Classe (21)	C	TECH				

Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe (143)	C	TECH				
Adjoint Technique (239)	C	TECH				
Educateur de Jeunes enfants (3)	A	S				
Agent spécialisé principal 1 ^{ère} classe des écoles maternelles (13)	C	S				
Agent spécialisé principal 2 ^{ème} classe des écoles maternelles (0)	C	S				
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure (0)	C	MS				
Auxiliaire de puériculture de classe normale (0)	C	MS				
Educateur APS (6)	B	SP				
Animateur principal de 2 ^{ème} classe (2)	B	ANIM				
Animateur (0)	B	ANIM				
Adjoint d'Animation 1 ^{ère} classe (3)	C	ANIM				
Adjoint d'Animation 2 ^{ème} Classe (4)	C	ANIM				
Adjoint d'Animation (25)	C	ANIM				
Bibliothécaire (0)	A	CULT				
Assistant de Conservation Principal 1 ^{ère} classe (1)	B	CULT				
Assistant de Conservation (7)	B	CULT				
Adjoint du Patrimoine 1 ^{ère} Classe (3)	C	CULT				
Adjoint du Patrimoine 2 ^{ème} Classe (9)	C	CULT				
Adjoint du Patrimoine (6)	C	CULT				
Agents occupant un emploi non permanent (124)						
Apprenti 15						
Accroissement temporaire d'activité 82						
Collaborateur de cabinet 2						
Service engagement civique 0						
Allocation retour à l'emploi 25						
TOTAL GENERAL 851						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEURS :

ADM : Administratif
 TECH : Technique
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
 S : Social
 MS : Médico-social
 MT : Médico-technique
 SP : Sportif
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation
 PM : Police
 OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)

ANNEXE 2 - Etat des subventions de fonctionnement attribuées aux associations et aux établissements publics

Etablissement	Montant
ABYSS	4 000
ACADEMIE POUR L'EGALITE DES CHANCES - AEC	39 000
AGAME - INSERTION PAR L'INFORMATIQUE	68 000
AGEMA	641 000
AGIDESU	460 950
AN GREN KOULER	40 000
AN GREN KOULER - ACTION PIA 3.5 CHEF DE PROJET AGRO	60 625
APJPA	90 000
APPRENTIS D'AUTEUIL OCEAN INDIEN	7 500
AP-RUN-FORMATION	6 500
ARAJUFA	4 500
ASCRDG	1 500
ASSOC. REUNION. PREVENT° RISQUES SEXUAL	3 400
ASSOCIATION DES DECORES DU TRAVAIL	2 000
ASSOCIATION PORTOISE SOLIDARITE & AMITIE	2 500
ASSOCIATION REUNIONNAISE DES RETRAITES	8 000
ASSOCIATION REUNIONNAISE DE DRAGON BOAT	3 000
ASSOCIATION SPORTIVE PORTOISE BOXE ANGLAISE	5 000
BAMBOU PANDAS	12 000
BASE NAUTIQUE DES MASCAREIGNES	275 000
BEK LA BARRE	5 000
BLUE FAMILY	9 000
BOULES PORTOISES COMMUNALES	4 700
CERCLE D'ESCRIME DE L'OUEST	12 000
CLUB SPORTIF PORTOIS DE BASKETBALL	17 000
COCCINELLES	48 000
COMITE DES CHOMEURS & MAL LOGES DU PORT	30 000
COMITE DES OEUVRES SOCIALES	90 000
COMPAGNONS BATISSEURS RUN	18 000
DALONS PORT KARATE DO	2 000
DOJO PORTOIS	3 000
ECMER	2 000
EN AVANT BOULISTES PORTOIS - EABP	2 000
FARFAR	400 000
FONDATION AFRICAN MINDSET	20 000
FOOTBALL CLUB RIVIERE DES GALETS	35 000
HANDICAP SOLIDAIRE	9 000
INITIATIVE REUNION	10 000
INSTITUT DU MONDE REUNIONNAIS	8 000
JUNIOR BUSINESS - JB4	5 000
JUVENTUS ACADEMY DU PORT	10 000
KARATE CLUB PORTOIS	2 000
KONPANI IBAO	125 000
KOP PORTOIS	2 000
LA JEANNE OUEST NATATION	10 000
LE PORT CANNE DE COMBAT	5 000

Etablissement	Montant
LE PORT HANDBALL	40 000
LES AMIS DES MARINS	2 000
LES ARCHERS PORTOIS	1 500
LES PETITS DEBROUILLARDS	6 000
LES PETITS OURSONS	18 000
LES PETITS PANDAS	48 000
LES PETITS PAS	15 000
LIAISON	10 000
LICENCES SPORTIVES POUR TOUS	37 560
LOFIS LA LANG KREOL LA RENYON	8 000
MISSION INTERCOMMUNALE DE L'OUEST	106 000
MULTI BOXE RIVIERE DES GALETS	6 000
OFFICE MUNICIPAL DU SPORT	792 000
OPIAPA	25 000
OUEST TRAINING REUNION	5 000
PANDAS NATURE	12 000
PANDAS ZEN	12 000
PORT PEDALES ASSOCIATION	1 500
PORTOISE ENFANCE ET FAMILLE - APEF	72 000
PREVENTION ALCOOLOGIE & ADDICTOLOGIE	7 900
RACING CLUB AUSTRAL	14 000
RANDO RDG	5 000
REUNION CULTURE	118 000
RUGBY CLUB PORTOIS	15 000
RUN BBOY CONNEXION	3 000
SANTE ADDICTION OUTRE MER	2 500
SECAM PRODUCTION	42 000
SS JEANNE D'ARC	330 000
USEP	11 000
USPG ATHLETISME	6 500
USPG HOCKEY	4 000
USPG SPORTS ACROBATIQUES	85 000
USPG TENNIS	35 000
VILLAGE TITAN - CENTRE CULTUREL	649 000

5 163 635

Etablissement	Montant
COLLEGE ALBIUS	4 000
COLLEGE OASIS	4 000
ECOLE ARCHITECTURE MONTPELLIER	70 000
ECOLE ART DE LA REUNION	170 000

248 000

ANNEXE 3 – Détail des subventions de fonctionnement perçues

Action	Montant
Prestations Accueil Restauration Scolaire (CAF)	914 950
Plan petits déjeuners	179 724
Cité éducative	306 652
ALSH périscolaire	12 314
Adulte relai	4 403
Fonds insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique	230 184
Cartes d'identité, passeports - traitement dématérialisé	2 586
Maison France Service Rivière des Galets	50 000
Action Centre ville - Incroyable commerce	5 000
Action cœur de ville - Application numérique pour les commerces	2 000
Action cœur de ville - Stratégie territoriale du tourisme	28 000
Animations du centre-ville	156 252
Contrat de Ville	160 624
Territoire Zéro chomeur longue durée	30 000
Accompagnement des jeunes en voie de marginalisation	108 000
Médiation culturelle	10 000
Médiathèque B. Boulard - Contrat territoire lecture	15 000
Médiathèque B. Boulard - extension des horaires	94 223
Licences sportives pour tous	14 000
Développement du tennis et du padel	10 000
Bourse d'excellence des sportifs	24 370
J'apprends à nager	30 000
Plan aisance aquatique	17 000

2 405 282

ANNEXE 4 – Synthèse des produits de location immobilière

Objet	2023
Locaux professionnels	763 485
Lts	575 310
Locaux aux associations	130 334
Locaux d'habitation	85 108
Locaux aux institutions	19 942
Baux agricoles	7 842
Logements de fonction - Ecoles	39 223
Locations de salles de fêtes	37 327
Participation due par les constructeurs sur la Zac RDG	74 779
Total	1 733 351

ANNEXE 5 – Détails des cessions foncières

Opération	Parcelle	N° DCM	Montant
SCCV SEA VIEW	Parcelles Darse Ouest	2023-007	862 731,00
COOPERATIVE OUVRIERE DE LA REUNION	AT 20	2021-128	2 202 000,00
LAW THU	AL 1661	2022-117	19 000,00
PERIANAYAGOM MARY - RHI EPUISEMENT	AM 155	2019-160	8 491,00
LAYEMAR - RHI EPUISEMENT	AM 444	2019-160	8 491,00
CONVER	AO 318	2021-042	10 038,77
MAGDELEINE	AO 1826 1827	2019-154	10 000,00
DERAND	AO 1126 1686 1738 1739	2023-011	10 000,00
SHLMR	AL 308 309 310 311 322 409	2022-097	722 500,00
			3 853 251,77

ANNEXE 6 – Détail des opérations d'équipement

VOIRIES, RESEAUX, ECLAIRAGE PUBLIC	Dépenses			Recettes		
	Mandaté	RAR D	Total	Titré	RAR R	Total
MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE SPORTIF EXTERIEUR	2 216 054		2 216 054	1 203 114	764 233	1 967 347
MODERNISATION ECLAIRAGE SPORTIF INTERIEUR GYMNASSE	428 419	6 362	434 781	110 691	244 679	355 370
ECLAIRAGE PUBLIC - INTERVENTIONS DE PROXIMITE	122 302	34 843	157 145	10 113	34 800	44 913
ILLUMINATIONS DU CENTRE VILLE - INVESTISSEMENT	137 818	7 376	145 194			0
MODERNISATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC	49 788		49 788			0
RESEAUX ECLAIRAGE PUBLIC ET SPORTIF - PHASE 2	29 712	11 466	41 179	0		0
DIAGNOSTIC DE L'ECLAIRAGE PUBLIC			0		3 060	3 060
REQUALIFICATION DE LA RUE GENERAL DE GAULLE	2 379 330	82 802	2 462 132	766 402	1 308 741	2 075 144
SECURISATION ROUTIERE - ABORDS COLLEGE OASIS - PST	1 299 650	83 395	1 383 045	0	525 000	525 000
SECURISATION ROUTIERE - ABORDS COLLEGE LETOULLEC	153 477	637 771	791 248		477 200	477 200
REQUALIFICATION RUES JEAN BERTHO ET DE LA POSTE	721 552	79 756	801 309	941 568		941 568
VOIRIES ET RESEAUX DIVERS	406 762	53 645	460 406			0
REHABILITATION VOIRIES PETITE POINTE	283 847		283 847	261 732		261 732
RÉHABILITATION DU QUARTIER SIDR PARTIE BASSE	33 939	249 091	283 029			0
REQUALIFICATION DE LA PETITE ROCADE	29 648	126 489	156 137			0
AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT SEDRE	46 037	76 668	122 705			0
MISSION ASSISTANCE GESTION/EQUIPEMENT DE LA VOIRIE	24 773	57 419	82 191	10 000		10 000
PROGRAMME ROUTIER - ETUDES	0	46 652	46 652			0
REHABILITATION AVENUE 20 DEC 1848	35 109		35 109	270 680		270 680
SÉCURISATION DES ABORDS DU LYCEE LEPERVANCHE	14 501	1 965	16 466			0
VOIRIES - ETUDES	4 123		4 123			0
TRAVAUX DE SIGNALÉTIQUE	304 412	94 049	398 461			0
SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE	138 832	3 336	142 168			0
ACQUISITION BORNE DE RECHARGE ELECTRIQUE	62 189	865	63 053	65 051		65 051
AMENAGEMENTS CYCLABLES ET ABRI VELOS	41 849	3 018	44 867			0

VOIRIES, RESEAUX, ECLAIRAGE PUBLIC (suite)	Dépenses			Recettes		
	Mandaté	RAR D	Total	Titré	RAR R	Total
FORAGES DE RECONNAISSANCE FRG1, FRG2 et FRG3 / SOLDE FORACO	112 608		112 608			0
INTERVENTION DE PROXIMITE PLUVIAL / AUTRES RESEAUX	37 944	65 762	103 706			0
DIAGNOSTIC DES RESEAUX ELECTRIQUES ET TELECOM	88 848	3 106	91 954			0
MISE AUX NORMES DU PARC INCENDIE	31 677	17 179	48 856			0
RENFORCEMENT RESEAU EDF - LOI SRU	6 428	16 418	22 846			0
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU VETSSE	0	329 850	329 850			0
TRANSFERT COMPETENCE ZAE AU TCO - ATTRIBUT° DE COM	356 634		356 634			0
TRAVAUX DE VRD - CO-MAITRISE OUVRAGE TCO	0	163 107	163 107			0
TRAVAUX DE VRD - CO-MAITRISE OUVRAGE TCO	452 847	440 094	892 942	59 905	833 037	892 942
VOIRIES, RESEAUX, ECLAIRAGE PUBLIC	10 051 107	2 692 487	12 743 594	3 699 256	4 190 751	7 890 007

AMENAGEMENT - HABITAT - DEV. LOCAL	Dépenses			Recettes		
	Mandaté	RAR D	Total	Titré	RAR R	Total
RHI KARTIE RIVIERE DES GALETS	228 207	345 831	574 039		198 832	198 832
PORTAGE EPFR - ZAC RDG - CV 07 18 01	109 388	109 388	218 777			0
RETROCESSIONS FONCIERES SEDRE - RHI RDGV - TR 2	7 727		7 727			0
ACQUISITIONS PARCELLES - RHI RDGV - SCI PAILLES	61 260		61 260			0
ZAC MASCAREIGNES - ACTUALISATION DU PROGRAMME	157 609	165 197	322 806			0
RHI - SAY PISCINE	0	152 867	152 867			0
LES PORTES DE L'OCEAN - CONV MANDAT SPL GO	503 898		503 898			0
LES PORTES DE L'OCEAN	15 450	6 076	21 526			0
EPFR - LES PORTES DE L'OCEAN - CV 07 17 02	11 357		11 357			0
SUBVENTION EQUIPEMENT GIP ECOCITE	21 550	21 497	43 047	5 073	4 781	9 854
PPRT EXPERTISE ET DUP			0	4 204	30 299	34 503
AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS CENTRE VILLE	202 856	450 267	653 123		135 000	135 000
ETUDE ATTRACTIVITE DU COEUR DE VILLE			0	13 137	23 999	37 136
COEUR DE VILLE			0		12 798	12 798
PLAN DE DEPLACEMENT COMMUNAL	13 031	6 836	19 866		35 413	35 413
OPERATION AVELO 2	0	11 846	11 846			0

AMENAGEMENT - HABITAT - DEV. LOCAL	Dépenses			Recettes		
	Mandaté	RAR D	Total	Titre	RAR R	Total
WIFI PUBLIC	34 952		34 952			0
TRAVAUX SUR LTS COMMUNAUX	304 864	65 742	370 606			0
CESS° LTS - DIAGNOSTICS TECHNIQUES	1 893	916	2 808			0
ETUDE DIAGNOSTIC OPAH			0	38 090		38 090
TRAVAUX GEOMETRE - INVESTISSEMENT	32 510	42 308	74 818			0
ECHANGE AL 1661 1665	1 000		1 000			0
CESSION SCCV LA MARINIERE	2 781		2 781			0
SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DU HUB - SYNERGIE PEI	29 000	3 000	32 000	10 000		10 000
SUBVENTION EQUIPEMENT AGIDESU	18 000	7 000	25 000			0
SUBVENTION EQUIPEMENT AGAME	19 000	3 100	22 100			0
CHANTIERS D'INSERTION - AGAME - REEMPLOI INFORMATI	1 500		1 500			0
CHANTIERS D'INSERTION - EDUCANOO - FILANOO	0	1 675	1 675			0
PNRU 2 - PHASE ETUDES			0	293 053	4 992	298 045
APCP PNRU 2 - PHASE OPERATIONNELLE			0	232 017		232 017
APCP - ANIMATION ATELIERS CO-CONSTRUCTION CAUE	31 000		31 000			0
APCP - MISSION MAITRISE OEUVRE URBAINE ET SOCIALE	35 745		35 745			0
APCP - MISSION OPCU	59 487		59 487	35 579		35 579
APCP - AMO ARCHITECTURALE URBAINE ET ENVIRONN.	55 299		55 299	29 708		29 708
APCP - AMENAGEMENT VOIRIES	1 996 528		1 996 528	696 127	177 946	874 073
APCP - ETUDE PREOP COPROPRIETE ECUMES	461		461			0
APCP - CONV. MANDAT SPL GO - REAL POLE SOCIO-EDUC	516 497		516 497			0
APCP - CONCESSION AMENAGEMENT SPL GO	1 200 000		1 200 000			0
NPNRU - INGENIERIE INDUSTRIALISATION PROCEDE ARCHE	0	28 576	28 576	15 040	33 760	48 800
NPNRU - DEMONST. EXP. AQUACULT. MULTI TROPIQ. 3.4	0		0	4 090	9 344	13 433
NPNRU - MEP SOLUTION DE COLLECTE ET DE COMPOSTAG	22 259	3 530	25 789			0
NPNRU - CHEF DE PROJET AGRO 3.5 - AGK - FONCT			0	15 000	34 688	49 688
NPNRU - VALORISATION BIO DECHETS 3.1 - AGK	22 792		22 792	11 973	4 204	16 177
NPNRU - ETUDE AGRICULTURE URBAINE 3.7 - AGK	0	20 805	20 805	15 680		15 680
NPNRU - ETUD INSTAL & ACCOMP CREAT TIERS LIEU 2.2	13 766		13 766	11 040	14 936	25 976
NPNRU - ETUDE MEP STRUCT AIDE A LA MOBILITE -1.1	0		0	1 768	6 460	8 228
NPNRU - REALISATION PROTOTYPE MAISON PROJET - 5.2	0		0	8 075		8 075
NPNRU - ACCOMP. SOCIO TECHNIQ. DES MENAGES ARA 4.2	39 500		39 500	25 600	680	26 280

NPNRU - EXP SYST AQUACULT MULTI TROPHIQ 3.3 - AGK	22 974	105 725	128 699	17 235	73 765	91 000
NPNRU - CARAVANE MOBILITE ECO RESPONSABLE 1.2.1	0		0	5 110		5 110
NPNRU - MISE EN PLACE TIERS LIEUX EN CONTENEUR 2.1	0		0	23 512		23 512
AMENAGEMENT - HABITAT - DEV. LOCAL	5 794 142	1 552 181	7 346 323	1 511 112	801 895	2 313 007

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	Dépenses			Recettes		
	Mandaté	RAR D	Total	Titré	RAR R	Total
ETUDE PARC URBAIN ET RIVIERE REHAB PARC BOISE TR2	153 544	418 988	572 532	101 690		101 690
AMENAGEMENT BERGES RIV. DES GALETS - FOND VERT	258 353	541 963	800 316	77 500	25 652	103 152
AMÉNAGEMENT DES ENTRÉES DE LA RIVIERE DES GALETS	23 162	6 341	29 503	0	20 148	20 148
PARC BOISE - ETUDES ET TRAVAUX - PHASE1	97 899	45 402	143 301	570 839		570 839
PARC BOISE - ETUDES ET TRAVAUX - PHASE 2	238 287	43 869	282 156			0
CIMETIERE PAYSAGER - FEUILLES SUPPLEMENTAIRES	401 732	1 582	403 313	179 200	29 474	208 674
TOILETTES AUTOMATIQUES - LITTORAL NORD & PARC BOIS	9 116		9 116			0
OPERATION "UN ARBRE - UN ENFANT"	20 290	9 114	29 404			0
OPERATION "UN MILLION D'ARBRES"	27 680		27 680			0
AMENAGEMENT DU JARDIN CARAMBOLE	145 620	40 052	185 672	81 815		81 815
AMENAGEMENT DU JARDIN BAKAKO LANDON	43 906		43 906	149 415		149 415
AMENAGEMENT DU JARDIN MERIMEE	0		0	15 534		15 534
TRAVAUX DE PROXIMITE DES ESPACES PUBLICS	88 297	76 420	164 716			0
TRAVAUX EMBELLISSEMENT PAYSAGER CITE RN4	0	113 751	113 751	2 718	6 343	9 061
TRAVAUX EMBELLISSEMENT PAYSAGER CITE RN4	9 424	18 639	28 064			0
AMENAGEMENT PLACE MIRABEAU	89 633		89 633	3 344	7 802	11 145
REFECTION DES AIRES DE JEUX ESPACES PUBLICS	42 919		42 919			0
EXTENSION DIVERS RESEAUX IRRIGATION SUR LA VILLE	37 039	3 608	40 647			0
CREATION RESEAU IRRIGATION LITTORAL NORD	7 324	1 465	8 789			0
MICRO FOLIES - TRAVAUX EN REGIE	22 555		22 555			0
AMENAGEMENT DU JARDIN CARAMBOLE - TRAVAUX EN REGIE	46 048		46 048			0
"UN ARBRE - UN ENFANT" - TRAVAUX EN REGIE	39 973		39 973			0
AMENAGEMENT COUR D'ECOLE LAURENT VERGES - REGIE	37 773		37 773			0
PARC BOISE - ETUDES ET TRAVAUX - PH2 - TRVX REGIE	339 694		339 694			0
AMENAGEMENT BERGES RIVIERE DES GALETS - REGIE	546 557		546 557			0
AMENAGEMENT COUR D'ECOLE C. VENDOMELE ELEM - REGIE	20 267		20 267			0

VILLAGE TITAN CENTRE CULTUREL - TRAVAUX	62 973		62 973
CINEMA CASINO - ETUDES	12 718	25 697	38 415
THEATRE SOUS LES ARBRES - REGIE TECHNIQUE	11 302	14 598	25 900
THEATRE SOUS LES ARBRES - GRADINS	0	241	241
FRICHE CULTURELLE & ECO. - TRAVAUX	68 529		68 529
FRICHE CULTURELLE & ECO. - DESAMIANTAGE	2 520	2 007	4 527
REHABILITATION MAISON DE QUARTIER RN4	1 212	62 747	63 959
ACQUISITION DE MATERIELS CULTURE / ANIMATION	47 472	16 088	63 560
SUBVENTION EQUIPEMENT KABARDOCK	113 000	16 000	129 000
SUBVENTION EQUIPEMENT VILLAGE TITAN CENTRE CULTURE	114 500	14 000	128 500
SUBVENTION EQUIPEMENT KONPANI IBAO	67 500	7 500	75 000
SUBVENTION EQUIPEMENT ECOLE ART REUNION	30 000	3 000	33 000
SUBVENTION EQUIPEMENT AN GREN KOULER	7 680		7 680
SUBVENTION EQUIPEMENT ENSAM MONTPELLIER	7 400		7 400
SUBVENTION EQUIPEMENT RUN BBOY CONNEXION	3 000		3 000
SUBVENTION EQUIPEMENT ENSAM MONTPELLIER		2 500	2 500
CULTUREL	2 234 825	679 590	2 914 415

		0
		0
		0
25 000		25 000
		0
		0
		0
		0
		0
		0
		0
		0
		0
768 214	382 887	1 151 102

SPORTS	Dépenses		
	Mandaté	RAR D	Total
CSM - REFECTION TOITURE	156 356	4 488	160 844
CSM - MUR ESCALADE	152 521		152 521
CSM - RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE PHASE 1	278 770		278 770
CSM - RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE PHASE 2	13 206	93 795	107 001
MANES - REHABILITATION COMPLEXE SPORTIF - PHASE 1	6 684	8 246	14 930
MANES - REFECTION VESTIAIRES / SANITAIRES	0	5 300	5 300
MANES - COUVERTURE & SOL PLATEAU GUIMIER	29 838		29 838
LAMBRAKIS - PADEL TENNIS	72 479	19 548	92 028
LAMBRAKIS - TERRAIN SYNTHETIQUE FOOTBALL SOCCER 5	54 284		54 284
LAMBRAKIS - CONFORT THERMIQUE ACOUSTIQUE PLATEAUX	65 556	58 134	123 690
SPORTS (suite)	Mandaté	RAR D	Total

Recettes		
Titré	RAR R	Total
79 226	99 840	179 066
0	63 000	63 000
542 394		542 394
188 864		188 864
165 434		165 434
		0
		0
0	150 500	150 500
		0
0	70 680	70 680
Titré	RAR R	Total

ARY PAYET - CONFORT THERMIQUE ACOUSTIQUE PLATEAUX	0	66 185	66 185
OASIS - CLOTURE / PISTE ATHLETISME	14 175	54	14 229
REHABILITATION PISCINE J. L. JAVOY	246 430	211 758	458 188
PISCINE JLJ - ETUDES ET TRAVAUX RENOV CARRELAGE	2 376	1 322	3 699
PLAN AISANCE AQUATIQUE	1 291		1 291
PROJET PISCINE RIVIERE DES GALETS	703		703
DGAVL - INTERVENTIONS DE PROXIMITE	393 214	185 236	578 450
TERRAINS ENGAZONNES SPORTIFS	90 469	89 518	179 988
TRAVAUX DE GRILLAGES ET PARE BALLONS	80 690	0	80 690
MOBILIERS	46 048		46 048
ACQUISITION DE MATERIELS SPORTIFS	31 078	13 573	44 651
MATERIEL D'ENTRETIEN DES SITES SPORTIFS	19 905	8 240	28 145
DGAVL - SCHEMA DIRECTEUR DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	0	38 843	38 843
SUBVENTION EQUIPEMENT SS JEANNE D'ARC	32 400	3 600	36 000
SUBVENTION EQUIPEMENT USPG ATHLETISME	6 000		6 000
SUBVENTION EQUIPEMENT BASE NAUTIQUE DES MASCAREIGN	0	20 000	20 000
SUBVENTION EQUIPEMENT ASSOC. PORTOISE BOXE ANGLAIS	5 000		5 000
SUBVENTION EQUIPEMENT BOULES PORTOISES COMMUNALES	1 500		1 500
SUBVENTION EQUIPEMENT CSP BASKET BALL	5 000		5 000
SUBVENTION EQUIPEMENT DOJO PORTOIS	7 500		7 500
SUBVENTION EQUIPEMENT FOOTBALL CLUB RDG	10 000		10 000
SUBVENTION EQUIPEMENT USPG HOCKEY	2 000		2 000
SUBVENTION EQUIPEMENT LE PORT HANDBALL	5 000		5 000
SUBVENTION EQUIPEMENT USPG TENNIS	9 360	1 040	10 400
SUBVENTION EQUIPEMENT OUEST TRAINING REUNION	3 500		3 500
SPORTS	1 843 332	828 882	2 672 214

0	27 640	27 640
12 799	82 401	95 199
		0
		0
		0
		0
		0
32 000	8 000	40 000
		0
		0
		0
		0
		0
		0
		0
		0
		0
1 020 717	502 060	1 522 777

Dépenses

Recettes

L'EDUCATION DE LA CRECHE A L'ECOLE	Mandaté	RAR D	Total
ECOLE NUMERIQUE	591 698	120 903	712 600
AMENAGEMENT COUR D'ECOLE C. VENDOMELE	251 071		251 071
AMENAGEMENT DE LA COUR D'ECOLE LAURENT VERGES	92 400		92 400
AMENAGEMENT DE LA COUR D'ECOLE LAURENT VERGES	89 324		89 324
AMENAGEMENT DE LA COUR D'ECOLE GERVAIS BARRET	4 286		4 286
AMENAGEMENT DE LA COUR D'ECOLE EUGENE DAYOT	2 517		2 517
AMENAGEMENT COUR D'ECOLE C. VENDOMELE ELEM	13 329	4 696	18 025
SECURISATION COUR ECOLE R. MONDON A	0	34 129	34 129
REHABILITATION DE LA COUR DE L'ECOLE P. KERGOMARD			0
REHABILITATION DE LA COUR DE L'ECOLE F. DOLTO			0
<i>APCP - INTERVENTIONS DE PROXIMITE - ECOLES</i>	<i>225 970</i>		<i>225 970</i>
MATERIEL DE RESTAURATION SCOLAIRE	137 735	16 829	154 564
MOBILIER DES RESTAURANTS SCOLAIRES	69 330	33 316	102 646
REFECTION CUISINE CENTRALE	1 674	11 190	12 863
APCP FACADES ET ETANCHEITE B. HOAREAU	59 531		59 531
APCP - SECURISATION DES ECOLES	47 773		47 773
OPTIMISATEUR CONSO ELECTRIQUE - CUISINE CENTRALE	0	1 700	1 700
APCP ECOLES - INSTALLATIONS ELECTRIQUES DOLTO	0		0
APCP ECOLE DAYOT - INSTALLATIONS ELECTRIQUES			0
APCP - AMO PROJET PEDAGOG. NVEL ENSEMBLE SCOLAIRE	24 345		24 345
CITE EDUCATIVE - ESPACE LUDIQU	42 144	9 887	52 031
MOBILIER POUR LES ECOLES	13 537	20 663	34 200
PERISCOLAIRE - PETIT EQUIPEMENT	6 041		6 041
ACQUISITION MATERIELS ECOLES	1 865		1 865
CLASSES PASSERELLES - EQUIPEMENTS	709	199	908
SUBVENTION EQUIPEMENT APEF	0	1 114	1 114
L'EDUCATION DE LA CRECHE A L'ECOLE	1 675 278	254 625	1 929 903

Titré	RAR R	Total
194 676	429 460	624 136
		0
65 082		65 082
		0
		0
0		0
122 732	5 250	127 981
		0
74 533		74 533
132 591		132 591
<i>10 100</i>		<i>10 100</i>
		0
		0
34 503	6 188	40 690
140 000	122 088	262 088
34 685	80 931	115 615
		0
	11 720	11 720
	9 320	9 320
		0
	31 158	31 158
		0
		0
		0
		0
		0
808 901	696 114	1 505 015

PATRIMOINE	Dépenses		
	Mandaté	RAR D	Total
PATRIMOINE BATI - INTERVENTIONS DE PROXIMITE	206 545	127 401	333 945
INTERVENTIONS TRAVAUX DE PROXIMITE - REGIE	11 730		11 730
REHABILITATION DE LA MAISON TEMOIN DU NPRU	42 143	188 177	230 320
REFECTION DE L'ANCIENNE POSTE	88 330	44 688	133 018
MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES	109 257	13 622	122 879
CREATION LOCAUX MODULAIRES - POLICE MUNICIPALE	0	122 245	122 245
HALLE DES MANIFESTATIONS	58 191	44 462	102 653
REHABILITATION DU FJT	86 118		86 118
PHOTOVOLTAÏQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS	18 076		18 076
AMGT SALLES CM ET PEVERELLY - SONO ET AUDIO	2 848	12 613	15 461
AMGT LOCAUX SAY - DELOCALISATION CCAS	9 709	4 306	14 015
BATIMENT CREDIT FONCIER DE MADAGASCAR - ETUDES	0	12 206	12 206
FJT - BATIMENT A - DEMOLITION / RECONSTRUCTION	6 949		6 949
SANITAIRES PUBLIQUES MAIRIE ANNEXE RDG	977		977
APCP - CONSTRUCTION DU BATIMENT DU SDIS			0
SECURITE ET INCENDIE ERP	72 303	13 125	85 428
VIDEOSURVEILLANCE ET ALARMES ANTI INTRUSION	60 047	21 742	81 789
ACQUISITION DE MATERIELS - REGIE DE PROXIMITE DGST	70 485		70 485
INSTALLATION CLIMATISEURS BATIMENTS	51 865	14 825	66 690
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE LA VILLE AU CCAS	500 000		500 000
PATRIMOINE	1 395 571	619 413	2 014 984

Recettes		
Titré	RAR R	Total
5 800		5 800
46 560	28 440	75 000
		0
		0
		0
55 516	147 200	147 200
		0
		0
		0
		0
	608 000	608 000
		0
		0
		0
		0
107 876	783 640	891 516

ADMINISTRATION GENERALE	Dépenses		
	Mandaté	RAR D	Total
PROJET BUREAUX VIRTUELS	186 319		186 319
TELEPHONIE	55 267	69 333	124 600
ACQUISITIONS INFORMATIQUES	65 143	28 800	93 943
TELETRAVAIL (REACT UE)	73 446		73 446
PLAN CYBERSECURITE	13 015	12 871	25 885
STRATEGIE PAUVRETE - ACQUISITION DE MATERIELS INFO	4 516		4 516
ACQUISITION DE LOGICIELS	22 924	50 691	73 615
VEHICULES PARC AUTOMOBILE ET ENGIN	323 779	33 629	357 408
ACQUISITION DE MOBILIER ET MATERIELS BUREAU	80 358	4 469	84 827
ACQUISITION DE MATERIEL - MAGASIN	41 447	4 214	45 661
ACQUISITION EQUIPEMENTS - SALLES COMMUNALES	2 443	20 215	22 658
ACQUISITION MATERIELS COMMUNICATION	16 719		16 719
ACQUISITION EQUIPEMENTS - PRECONISATIONS MEDICALES	4 129	1 337	5 466
ACQUISITION EQUIPEMENTS - DISPOSITIF FIPHFP	2 444		2 444
AMENDES DE POLICE			0
ADMINISTRATION GENERALE	891 947	225 558	1 117 506

Recettes		
Titre	RAR R	Total
		0
		0
99 841		99 841
		0
		0
		0
87 274	92 872	180 147
		0
		0
		0
		0
		0
203 849		203 849
390 964	92 872	483 836

ANNEXE 7 : Subventions d'investissement - Détail des montants perçus par action

Opération	Nat.		2023
AMENDES DE POLICE	1342	ETAT	203 849,00
TELETRAVAIL	1317	EUROPE	99 840,60
VEHICULES PARC AUTOMOBILE ET ENGIN	1311	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	87 274,34
PATRIMOINE BATI - INTERVENTIONS DE PROXIMITE	1328	EDF	5 800,00
REHABILITATION DE LA MAISON TEMOIN DU NPRU	1328	ETAT - FOND VERT	46 560,00
ETUDE DIAGNOSTIC OPAH	1328	CDC - ANAH	38 090,00
ETUDE ATTRACTIVITE DU COEUR DE VILLE DE LE PORT	1328	ACTION LOGEMENT	13 136,50
NPNRU - PHASE OPERATIONNELLE	1328	ANRU	232 016,60
SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DU HUB - SYNERGIE PEI	1328	CDC	10 000,00
NPNRU - PHASE ETUDES	13251	TERRITOIRE DE L'OUEST	46 645,50
	1328	ANRU	246 407,80
NPNRU - MISSION OPCU	1328	CDC	35 579,17
NPNRU - AMO ARCHITECTURALE URBAINE ET ENVIRONN.	1328	CDC	29 708,47
NPNRU - AMENAGEMENT VOIRIES	1328	CDC	532 528,73
PIA - INGENIERIE INDUSTRIALISATION PROCEDE ARCHE	1328	ANRU	15 040,00
PIA - AQUACULTURE MULTI TROPHIQUE . 3.4	1328	ANRU	4 089,60
PIA - CHEF DE PROJET AGRO 3.5 - AGK - FONCT	1328	ANRU	15 000,00
PIA - VALORISATION BIO DECHETS 3.1 - AGK	1328	ANRU	11 973,00
PIA - ETUDE AGRICULTURE URBAINE 3.7 - AGK	1328	ANRU	15 680,00
PIA - ETUD INSTAL & ACCOMP CREAT TIERS LIEU 2.2	1328	ANRU	11 040,00
PIA - ETUDE MEP STRUCT AIDE A LA MOBILITE -1.1	1328	ANRU	1 768,00
PIA - REALISATION PROTOTYPE MAISON PROJET - 5.2	1328	ANRU	8 075,40
PIA - ACCOMP. SOCIO TECHNIQ. DES MENAGES ARA 4.2	1328	ANRU	25 600,00
PIA - EXP SYST AQUACULT MULTI TROPHIQ 3.3 - AGK	1328	ANRU	17 235,00
PIA - CARAVANE MOBILITE ECO RESPONSABLE 1.2.1	1328	ANRU	5 110,00
PIA - MISE EN PLACE TIERS LIEUX EN CONTENEUR 2.1	1328	ANRU	23 512,00
KABARDOCK - CLIMATISATION	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	255 682,19
	1328	CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE	76 200,00
MICRO FOLIES - ETUDES	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	0,00
MICRO FOLIES - TRAVAUX	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	204 174,34
THEATRE SOUS LES ARBRES - GRADINS	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	25 000,00
HALLE DES MANIFESTATIONS	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	55 516,00
PACD - CONSTRUCTION NOUVELLE ECOLE D'ARCHITECTURE	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	175 333,38
CIMETIERE PAYSAGER - FEUILLES SUPPLEMENTAIRES	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	179 200,00
ETUDE PARC URBAIN ET RIVIERE REHAB PARC BOISE TR2	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	101 689,80
PARC BOISE - ETUDES ET TRAVAUX - PHASE1	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	570 839,10
AMENAGEMENT DU JARDIN BAKAKO LONDON	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	149 414,83
AMENAGEMENT DU JARDIN CARAMBOLE	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	81 814,83
AMENAGEMENT BERGES RIV. DES GALETS	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	37 500,00
	1328	ETAT	40 000,00
AMENAGEMENT PLACE MIRABEAU	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	3 343,50
AMENAGEMENT DU JARDIN MERIMEE	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	15 534,30
TRAVAUX EMBELLISSEMENT PAYSAGER CITE RN4	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	2 718,30
APCP FACADES ET ETANCHEITE B. HOAREAU	1322	REGION	140 000,00
APCP - INTERVENTIONS DE PROXIMITE - ECOLES	1328	EDF	10 100,00
APCP - SECURISATION DES ECOLES	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	34 684,50
REHABILITATION DE LA COUR DE L'ECOLE P. KERGOMARD	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	74 533,20
REHABILITATION DE LA COUR DE L'ECOLE F. DOLTO	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	132 591,20
AMENAGEMENT DE LA COUR D'ECOLE LAURENT VERGES	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	65 081,61
AMENAGEMENT COUR D'ECOLE C. VENDOMELE ELEM	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	122 731,86
REFECTION CUISINE CENTRALE	1311	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	34 502,53
ECOLE NUMERIQUE	1318	ETAT	194 676,02
ACQUISITION DE MATERIELS SPORTIFS	1312	REGION	32 000,00
CSM - REFECTION TOITURE	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	78 880,00
MANES - REHABILITATION COMPLEXE SPORTIF - PHASE 1	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	43 487,11
	1322	REGION	121 946,73
OASIS - CLOTURE / PISTE ATHLETISME	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	12 798,80
CSM - RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE PHASE 1	1327	EUROPE	542 394,00
CSM - RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE PHASE 2	1328	ETAT	188 864,00
ECLAIRAGE PUBLIC - INTERVENTIONS DE PROXIMITE	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	10 112,66
MISSION ASSISTANCE GESTION/EQUIPEMENT DE LA VOIRIE	1328	CDC	10 000,00
MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE SPORTIF EXTERIEUR	1327	EUROPE	1 203 113,87
REQUALIFICATION DE LA RUE GENERAL DE GAULLE	1327	EUROPE	766 402,37
REQUALIFICATION RUES JEAN BERTHO ET DE LA POSTE	1327	EUROPE	941 568,30
ACQUISITION BORNE DE RECHARGE ELECTRIQUE	1317	EUROPE	65 051,10
MODERNISATION ECLAIRAGE SPORTIF INTERIEUR GYMNASSE	1327	EUROPE	110 691,00
REHABILITATION AVENUE 20 DEC 1848	1327	EUROPE	270 679,57
REHABILITATION VOIRIES PETITE POINTE	1327	EUROPE	261 732,31
			9 224 143,02

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE LE PORT (974)
Utilisateur : LANGEVILLIER Frédérique

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_2024_067
Objet :	COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-06-04 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	974-219740073-20240604-DL_2024_067-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à jf.savignan@ville-port.re

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 974-219740073-20240604-DL_2024_067-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DL 2024-067.pdf Nom métier : 99_DE-974-219740073-20240604-DL_2024_067-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	142.4 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 5. Compte Adm 2023- Budget Principal.pdf Nom métier : 99_DE-974-219740073-20240604-DL_2024_067-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	306.5 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 5.1 CA 2023_Ville_Note de synthèse.pdf Nom métier : 99_DE-974-219740073-20240604-DL_2024_067-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	1.3 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 juin 2024 à 09h37min15s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 juin 2024 à 09h37min22s	Accepté par le TdT : validation OK

Transmis	13 juin 2024 à 09h37min24s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 juin 2024 à 09h37min37s	Reçu par le MI le 2024-06-13